

**MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES LIBERTES**

**DIRECTION DES AFFAIRES CIVILES ET DU SCEAU**

**PÔLE D'ÉVALUATION DE LA JUSTICE CIVILE**

**STATISTIQUE  
SUR  
LA PROFESSION D'AVOCAT**

*Situation au 1<sup>er</sup> janvier 2011*

**OCTOBRE 2011 - Caroline MOREAU -**



# STATISTIQUE SUR LA PROFESSION D'AVOCAT

*Situation au 1<sup>er</sup> janvier 2011*

## TABLE DES MATIERES

<b>RESUME DES PRINCIPAUX RESULTATS</b>	3
<b>AVERTISSEMENT</b>	5
<b>1. NOMBRE D'AVOCATS AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2011</b> .....	10
1.1 Les avocats inscrits au barreau.....	10
1.2 Nombre d'avocats pour 100 000 habitants.....	11
1.3 Proportion de femmes.....	13
1.4 Les avocats : une population plus jeune que les autres professions judiciaires et juridiques réglementées .....	16
1.5 Evolution 2001-2011 du nombre d'avocats.....	17
1.6 Les avocats honoraires.....	19
<b>2. LES MODES D'EXERCICE</b> .....	20
<b>3. LES GROUPEMENTS D'EXERCICE</b> .....	27
<b>4. LES SOCIETES DE PARTICIPATIONS FINANCIERES DE PROFESSION LIBERAL</b> .....	30
<b>5. LES MENTIONS DE SPECIALISATION</b> .....	31
5.1 La répartition géographique des mentions de spécialisation.....	31
5.2 La nature des mentions de spécialisation.....	32
5.3 Evolution du nombre de mentions de spécialisation.....	33
<b>6. LES AVOCATS ETRANGERS</b> .....	34
6.1 La répartition géographique des avocats étrangers.....	35
6.2 Nationalité des avocats étrangers exerçant dans des barreaux français.	35
6.3 Exercice de la profession d'avocat par les ressortissants des Etats membres de l'Union européenne selon qu'ils exercent sous le titre français d'avocat ou leur titre d'origine.....	38
<b>7. LES AVOCATS INSCRITS A UN BARREAU ETRANGER</b> .....	38
<b>8. LES BUREAUX SECONDAIRES</b> .....	40
<i>ANNEXE 1 : Tableaux statistiques</i> .....	42
<i>ANNEXE 2 : Source statistique</i> .....	104
<i>ANNEXE 3 : Questionnaire 2011</i> .....	106

## RESUME DES PRINCIPAUX RESULTATS

### □ **NOMBRE D'AVOCATS**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2011, **53 744** avocats ont été recensés sur l'ensemble du territoire national contre 38 140 dix ans plus tôt (+41%). Avec 22 133 avocats, le barreau de Paris concentre à lui seul 41% de l'effectif total.

La profession d'avocat se féminise. En 2009, la proportion de femmes dépasse pour la première fois celle des hommes. Elle atteint en 2011, 51,9% contre 46% dix ans auparavant.

### □ **LES MODES D'EXERCICE**

En 2011, près des deux-tiers des avocats exercent soit à titre individuel (36,9%), soit en qualité de collaborateur (28,8%). Les associés représentent 28,4% et les salariés, 5,8%.

Le profil du barreau de Paris est différent puisque la majorité des avocats exercent en qualité de collaborateurs (40,9%). Devant les autres barreaux, cette proportion n'atteint que 20,3% en moyenne.

### □ **LES GROUPEMENTS D'EXERCICE**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2011, on compte 6 467 groupements d'exercice, contre 4 087 en 2001. Les sociétés d'exercice libéral à responsabilité limitée (SELARL, y compris SELEURL) arrivent en première position avec 45,2% des groupements, suivies par les sociétés civiles professionnelles (SCP) – 34,8% - et les associations - 12,8% -.

Cette répartition s'est beaucoup modifiée au cours de la décennie. Le nombre de SELARL a été multiplié par 3,6 étant passé de 789 à 2 828 entre les années 2001 et 2011, tandis que celui des SCP est resté stable – autour de 2 200 -.

### □ **LES MENTIONS DE SPECIALISATION**

En 2011, on dénombre 11 216 mentions de spécialisation contre 13 235 en 2001 (-15%). Onze barreaux regroupent à eux seuls la moitié des mentions de spécialisation. Le barreau de Paris arrive en tête avec 2 239 mentions, soit 20% de l'ensemble.

Les avocats se spécialisent massivement dans les secteurs du droit intéressant la vie économique et sociale. En effet, plus de six mentions sur dix recouvrent des spécialités du droit pour lesquelles le conseil aux entreprises est développé. Ainsi, le droit social (16,8%), le droit fiscal (14,6%) et le droit des sociétés (13,3%) sont les trois mentions de spécialisation les plus fréquentes.

#### □ **LES AVOCATS ETRANGERS**

*Au 1er janvier 2011, 1 709 avocats étrangers sont inscrits au tableau de soixante et un barreaux, dont les trois-quarts à celui de Paris (1 264). Avec 4,4% des avocats étrangers le barreau des Hauts de Seine arrive en seconde position (76).*

*Parmi les 1 709 avocats étrangers recensés en 2011, 892 sont originaires d'un pays de l'Union européenne (52,2%), pour la plus grande part d'Allemagne (12,5%) et du Royaume-Uni (10,8%). Hors Union européenne, les avocats sont principalement originaires d'un pays d'Afrique (27,2%) et d'Amérique du Nord (10%).*

#### □ **LES AVOCATS INSCRITS A UN BARREAU ETRANGER**

*Au 1er janvier 2011, 2 368 avocats sont inscrits à la fois à un barreau français et à un barreau étranger, contre 761 dix ans plus tôt. La quasi-totalité d'entre eux sont inscrits au barreau de Paris (95%).*

#### □ **LES BUREAUX SECONDAIRES**

*Le nombre de bureaux secondaires ouverts dans le ressort des barreaux par des avocats non inscrits à ces barreaux a augmenté de 45% entre 2001 et 2011, passant de 654 à 949.*

## AVERTISSEMENT

*Le nom des barreaux utilisé dans cette étude 2011 a changé pour plusieurs d'entre eux. Ces modifications résultent de la fusion de plusieurs barreaux suite à la réforme de la carte judiciaire.*

*Ainsi, le nom des barreaux retenu dans les tableaux statistiques de cette étude est celui indiqué par ces derniers sur l'imprimé statistique transmis.*

*Pour toutes les données d'évolution, les statistiques des barreaux supprimés ont été agrégées à celles de leur barreau de rattachement.*

### Liste de correspondance de noms des barreaux

Barreau et ressort de CA avant réforme (jusqu'en 2009)	Barreau et ressort de CA après réforme (à partir de 2011)	Barreau de rattachement
<b>AGEN</b>	<b>AGEN</b>	
AGEN	AGEN	
AUCH	AUCH	
CAHORS	CAHORS	
MARMANDE	<i>Supprimé à compter du 1/01/2011</i>	AGEN
<b>AIX-en-PROVENCE</b>	<b>AIX-en-PROVENCE</b>	
AIX-en-PROVENCE	AIX-en-PROVENCE	
DIGNE	DIGNE	
DRAGUIGNAN	DRAGUIGNAN	
GRASSE	GRASSE	
MARSEILLE	MARSEILLE	
NICE	NICE	
TARASCON	TARASCON	
TOULON	TOULON	
<b>AMIENS</b>	<b>AMIENS</b>	
ABBEVILLE	<i>Supprimé à compter du 1/01/2011</i>	AMIENS
AMIENS	AMIENS	
BEAUVAIS	BEAUVAIS	
COMPIEGNE	COMPIEGNE	
LAON	LAON	
PERONNE	<i>Supprimé à compter du 1/07/2010</i>	AMIENS
SAINT-QUENTIN	SAINT-QUENTIN	
SENLIS	SENLIS	
SOISSONS	SOISSONS	
<b>ANGERS</b>	<b>ANGERS</b>	
ANGERS	ANGERS	
LAVAL	LAVAL	
LE MANS	LE MANS	
SAUMUR	<i>Supprimé à compter du 1/01/2011</i>	ANGERS
<b>BASSE-TERRE</b>	<b>BASSE-TERRE</b>	
BASSE-TERRE	GUADELOUPE	
<b>BASTIA</b>	<b>BASTIA</b>	
AJACCIO	AJACCIO	
BASTIA	BASTIA	

Barreau et ressort de CA avant réforme (jusqu'en 2009)	Barreau et ressort de CA après réforme (à partir de 2011)	Barreau de rattachement
<b>BESANCON</b> BELFORT BESANCON <i>DOLE</i> LONS-le-SAUNIER <i>LURE</i> MONTBELIARD VESOUL	<b>BESANCON</b> BELFORT BESANCON <i>Supprimé à compter du 1/01/2011</i> JURA <i>Supprimé à compter du 1/01/2011</i> MONTBELIARD HAUTE-SAONE	LONS-le-SAUNIER  VESOUL
<b>BORDEAUX</b> ANGOULEME BERGERAC BORDEAUX LIBOURNE PERIGUEUX	<b>BORDEAUX</b> CHARENTE BERGERAC BORDEAUX LIBOURNE PERIGUEUX	
<b>BOURGES</b> BOURGES CHATEAUROUX NEVERS	<b>BOURGES</b> BOURGES CHATEAUROUX NEVERS	
<b>CAEN</b> ALENCON ARGENTAN <i>AVRANCHES</i> CAEN CHERBOURG COUTANCES LISIEUX	<b>CAEN</b> ALENCON ARGENTAN <i>Supprimé à compter du 1/01/2011</i> CAEN CHERBOURG COUTANCES LISIEUX	COUTANCES
<b>CHAMBERY</b> ALBERTVILLE ANNECY BONNEVILLE CHAMBERY THONON-les-BAINS	<b>CHAMBERY</b> ALBERTVILLE ANNECY BONNEVILLE CHAMBERY THONON-les-BAINS	
<b>COLMAR</b> COLMAR MULHOUSE SAVERNE STRASBOURG	<b>COLMAR</b> COLMAR MULHOUSE SAVERNE STRASBOURG	
<b>DIJON</b> CHALON-sur-SAONE CHAUMONT DIJON MACON	<b>DIJON</b> CHALON-sur-SAONE CHAUMONT DIJON MACON	
<b>DOUAI</b> ARRAS AVESNES-sur-HELPE BETHUNE BOULOGNE-sur-MER CAMBRAI DOUAI DUNKERQUE <i>HAZEBROUCK</i> LILLE SAINT-OMER VALENCIENNES	<b>DOUAI</b> ARRAS AVESNES-sur-HELPE BETHUNE BOULOGNE-sur-MER CAMBRAI DOUAI DUNKERQUE <i>Supprimé à compter du 1/01/2011</i> LILLE SAINT-OMER VALENCIENNES	DUNKERQUE

Barreau et ressort de CA avant réforme (jusqu'en 2009)	Barreau et ressort de CA après réforme (à partir de 2011)	Barreau de rattachement
<b>FORT-de-FRANCE</b>	<b>FORT-de-FRANCE</b>	
CAYENNE	GUYANE	
FORT-de-FRANCE	FORT-de-FRANCE	
<b>GRENOBLE</b>	<b>GRENOBLE</b>	
BOURGOIN-JALLIEU	BOURGOIN-JALLIEU	
GAP	HAUTES-ALPES	
GRENOBLE	GRENOBLE	
VALENCE	VALENCE	
VIENNE	VIENNE	
<b>LIMOGES</b>	<b>LIMOGES</b>	
BRIVE-la-GAILLARDE	CORREZE	
GUERET	CREUSE	
LIMOGES	LIMOGES	
TULLE-USSEL	Supprimé à compter du 1/01/2011	BRIVE-la-GAILLARDE
<b>LYON</b>	<b>LYON</b>	
BELLEY	Supprimé à compter du 1/10/2009	BOURG-en-BRESSE
BOURG-en-BRESSE	AIN	
LYON	LYON	
MONTBRISON	Supprimé à compter du 1/01/2011	SAINT-ETIENNE
ROANNE	ROANNE	
SAINT-ETIENNE	SAINT-ETIENNE	
VILLEFRANCHE-sur-SAONE	VILLEFRANCHE-sur-SAONE	
<b>METZ</b>	<b>METZ</b>	
METZ	METZ	
SARREGUEMINES	SARREGUEMINES	
THIONVILLE	THIONVILLE	
<b>MONTPELLIER</b>	<b>MONTPELLIER</b>	
BEZIERS	BEZIERS	
CARCASSONNE	CARCASSONNE	
MILLAU	Supprimé à compter du 1/10/2009	RODEZ
MONTPELLIER	MONTPELLIER	
NARBONNE	NARBONNE	
PERPIGNAN	PYRENEES ORIENTALES	
RODEZ	AVEYRON	
<b>NANCY</b>	<b>NANCY</b>	
BRIEY	BRIEY	
EPINAL	EPINAL	
MEUSE	MEUSE	
NANCY	NANCY	
SAINT-DIE	Supprimé à compter du 1/01/2011	EPINAL
<b>NIMES</b>	<b>NIMES</b>	
ALES	ALES	
AVIGNON	AVIGNON	
CARPENTRAS	CARPENTRAS	
MENDE	LOZERE	
NIMES	NIMES	
PRIVAS	ARDECHE	
<b>NOUMEA</b>	<b>NOUMEA</b>	
NOUMEA (TPI)	NOUMEA	
<b>ORLEANS</b>	<b>ORLEANS</b>	
BLOIS	BLOIS	
MONTARGIS	MONTARGIS	
ORLEANS	ORLEANS	
TOURS	TOURS	





Au 1<sup>er</sup> janvier 2011, **53 744** avocats ont été recensés sur l'ensemble du territoire national.

## 1. NOMBRE D'AVOCATS AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2011

### 1.1 Les avocats inscrits au barreau

- **Quatre barreaux concentrent plus de la moitié des avocats**

Les deux tiers des avocats sont répartis sur treize barreaux. Avec plus de 22 100 avocats, le barreau de Paris concentre à lui seul 41,2% de l'effectif total. Les trois barreaux suivants (Lyon, Hauts de Seine et Marseille) totalisent 5 857 avocats (10,9%). Cet effectif, très inférieur à celui du barreau de Paris, témoigne de l'importance du poids de ce dernier dans l'ensemble -**Tableau 1**-.

**Tableau 1**  
**Nombre total d'avocats inscrits au barreau**  
**Treize barreaux concentrent les deux tiers des avocats**

Barreau	Nombre total d'avocats au 1 <sup>er</sup> janvier 2011	%	Cumul
<b>TOTAL</b>	<b>53 744</b>	<b>100,0</b>	
<i>dont :</i>			
PARIS	22 133	41,2	41,2
LYON	2 337	4,3	45,5
HAUTS DE SEINE	1 856	3,5	49,0
MARSEILLE	1 664	3,1	52,1
TOULOUSE	1 187	2,2	54,3
BORDEAUX	1 166	2,2	56,5
LILLE	948	1,8	58,2
NICE	927	1,7	59,9
MONTPELLIER	844	1,6	61,5
STRASBOURG	758	1,4	62,9
NANTES	716	1,3	64,3
VERSAILLES	638	1,2	65,4
AIX-EN-PROVENCE	607	1,1	66,6

*Les statistiques détaillées sur le nombre d'avocats par barreau et ressort de cour d'appel sont présentées en annexe 1 (tableau A1).*

Source : Ministère de la justice, D.A.C.S, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat - situation au 1er janvier 2011-"

- **Une majorité de barreaux de petite taille**

Dans plus de la moitié des barreaux, le nombre d'avocats est inférieur à cent (90 barreaux) et dans seulement quinze barreaux, il est supérieur à cinq cents. Les écarts de taille sont considérables et varient de 22 133 pour le barreau de Paris à 13 pour celui de la Lozère (Mende) - **Tableau 2** -.

**Tableau 2**  
**Répartition des barreaux selon leur taille au 1<sup>er</sup> janvier 2011**

Taille des barreaux (nombre d'avocats)	Nombre de barreaux	%	Cumul
<b>TOTAL</b>	<b>160</b>	<b>100,0</b>	
Moins de 50	44	27,5	27,5
De 50 à 99	46	28,8	56,3
De 100 à 249	38	23,8	80,0
De 250 à 499	17	10,6	90,6
De 500 à 999	9	5,6	96,3
De 1 000 à 2 400	5	3,1	99,4
22 133 (PARIS)	1	0,6	100,0

Source : Ministère de la justice, D.A.C.S, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat - situation au 1er janvier 2011-"

## 1.2 Nombre d'avocats pour 100 000 habitants

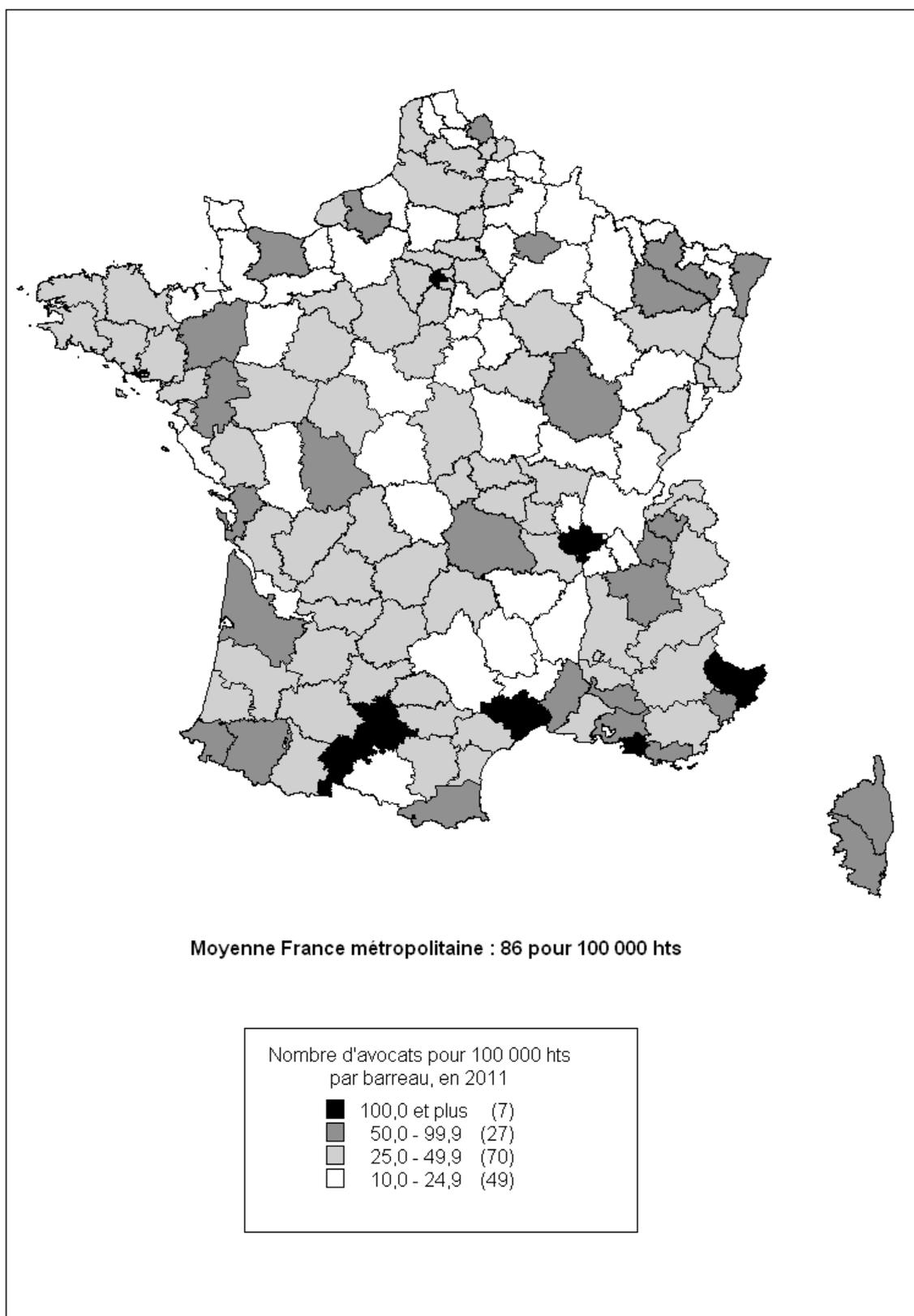
Le taux d'avocats par habitant a été calculé en rapportant le nombre d'avocats au 1<sup>er</sup> janvier 2011 à la population totale recensée en 2006<sup>1</sup>.

Au niveau national, on compte 84 avocats pour 100 000 habitants en moyenne, mais ce taux varie beaucoup d'un barreau à l'autre. Les valeurs extrêmes concernent les barreaux de Paris et de Briey où l'on relève respectivement des taux de 1 015 et 10 pour 100 000 - **Figure 1** -.

Sur l'ensemble des barreaux français, onze seulement présentent des taux supérieurs à la moyenne nationale. Ils sont situés pour sept d'entre eux dans le sud de la France, deux en région parisienne (Barreaux de Paris et des Hauts de Seine), enfin il s'agit pour les deux derniers des barreaux de Lyon et Strasbourg - **Tableau 3** -.

<sup>1</sup> Source : I.N.S.E.E, recensement de la population 2006.

**Figure 1 - Nombre d'avocats pour 100 000 habitants par barreau (2011)**



**Tableau 3**  
**Taux d'avocat pour 100 000 habitants dans les onze barreaux où ces taux sont supérieurs à la moyenne nationale**

Barreau	Population 2006	Nombre d'avocats au 1 <sup>er</sup> janvier 2011	Taux pour 100 000 habitants
<b>TOTAL FRANCE ENTIERE*</b>	<b>63 690 294</b>	<b>53 744</b>	<b>84,4</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>61 399 734</b>	<b>52 895</b>	<b>86,1</b>
<i>dont :</i>			
PARIS	2 181 371	22 133	1 014,6
NICE	521 254	927	177,8
MARSEILLE	1 029 736	1 664	161,6
LYON	1 483 127	2 337	157,6
HAUTS DE SEINE	1 536 100	1 856	120,8
MONTPELLIER	718 198	844	117,5
TOULOUSE	1 186 330	1 187	100,1
BORDEAUX	1 194 501	1 166	97,6
GRASSE	551 930	532	96,4
STRASBOURG	788 055	758	96,2
AIX-EN-PROVENCE	715 635	607	84,8

*\* hors barreaux de Nouméa et Papeete*  
*Les statistiques détaillées par barreau et ressort de cour d'appel sont présentées en annexe 1 tableau A2a et par département tableau A2b.*

*Source : Ministère de la justice, D.A.C.S, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat - situation au 1er janvier 2011-" et I.N.S.E.E, recensement de la population 2006.*

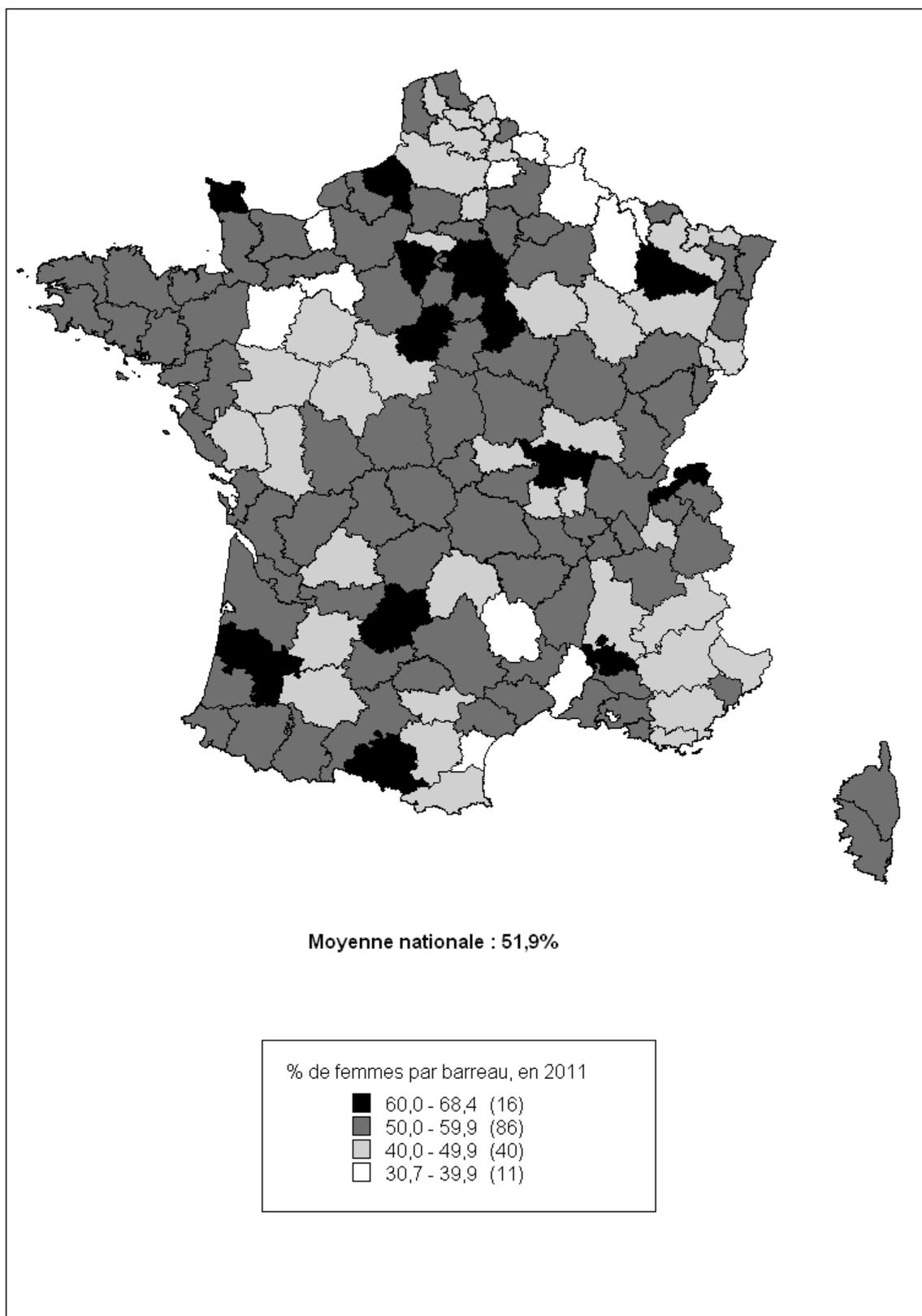
Dans la moitié des barreaux, le taux d'avocat par habitant atteint 31 pour 100 000 et dans les trois quarts d'entre eux, il se situe autour de 45 pour 100 000. Les taux les plus faibles sont observés devant les barreaux de Briey (10) et de la Meuse (12).

### 1.3 Proportion de femmes

Au 1<sup>er</sup> janvier 2011, les femmes représentent 51,9% de l'ensemble des avocats (27 906 contre 25 838 hommes). Cette proportion varie notablement d'un barreau à l'autre. Parmi les treize plus grands barreaux, elle atteint un maximum à Versailles avec 61,8% (394 femmes pour 638 avocats), et un minimum devant le barreau de Lille avec 48,3% (458 femmes pour 948 avocats).

Le nombre de femmes est supérieur à celui des hommes dans cent barreaux - **Figure 2** -. La proportion de femmes est indépendante de la taille des barreaux. En effet, certains barreaux de petite taille comptent une majorité de femmes ; c'est le cas par exemple du barreau de Sens dans lequel cette proportion atteint un maximum : 66,7% (22 femmes pour 33 avocats). A l'inverse, d'autres barreaux comptent une faible proportion de femmes, tel que celui de La Lozère où elles ne représentent que 30,8% des avocats.

**Figure 2 - Proportion de femmes par barreau  
(2011)**



Les deux tiers des avocates se répartissent sur les treize plus grands barreaux dont 40,4% se situe dans le seul barreau de Paris -**Tableau 4** -.

**Tableau 4**  
**Nombre et proportion de femmes par barreau**  
**Treize barreaux concentrent les deux tiers des femmes**

Barreau	Nombre total d'avocats	Nombre de femmes			Proportion de femmes (%)
		Nombre	%	Cumul	
<b>TOTAL</b>	<b>53 744</b>	<b>27 906</b>	<b>100,0</b>		<b>51,9</b>
PARIS	22 133	11 279	40,4	40,4	51,0
LYON	2 337	1 208	4,3	44,7	51,7
HAUTS DE SEINE	1 856	997	3,6	48,3	53,7
MARSEILLE	1 664	844	3,0	51,3	50,7
BORDEAUX	1 166	672	2,4	53,8	57,6
TOULOUSE	1 187	656	2,4	56,1	55,3
MONTPELLIER	844	473	1,7	57,8	56,0
LILLE	948	458	1,6	59,4	48,3
NICE	927	450	1,6	61,1	48,5
STRASBOURG	758	406	1,5	62,5	53,6
VERSAILLES	638	394	1,4	63,9	61,8
NANTES	716	373	1,3	65,3	52,1
AIX-EN-PROVENCE	607	330	1,2	66,4	54,4

*Les statistiques détaillées sur la proportion de femmes par barreau et ressort de cour d'appel sont présentées en annexe 1 (tableau A3).*

*Source : Ministère de la justice, D.A.C.S, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat - situation au 1er janvier 2011-"*

Comparée aux autres professions judiciaires et juridiques réglementées, la profession d'avocat est celle qui compte le plus de femmes. En effet, au 1<sup>er</sup> janvier 2011, la proportion de femmes des autres professions varie de 35% pour les avoués à 20% pour les commissaires-priseurs judiciaires. Pour les autres, cette proportion atteint 33% pour les greffiers des tribunaux de commerce, 28% pour les notaires et 27% pour les huissiers, enfin, 22% pour les avocats au Conseil d'Etat et à la cour de cassation<sup>2</sup> - **Tableau 5** -.

<sup>2</sup> Source : Ministère de la justice, DACS, Bureau de la prospective et de l'économie des professions, PEPS – statistiques au 1<sup>er</sup> janvier 2011 -.

#### 1.4 Les avocats : une population plus jeune que les autres professions judiciaires et juridiques réglementées

En moyenne, les avocats en exercice ont 43,1 ans (46 ans pour les hommes et 40,4 ans pour les femmes). Comparée aux officiers publics et ministériels, la profession d'avocat est plus jeune. En effet, les huissiers de justice, qui pourtant sont les plus jeunes parmi les officiers publics et ministériels, ont en moyenne 47,8 ans, soit 4,7 ans de plus que les avocats. Les notaires sont assez proches des huissiers avec un âge moyen de 48,6 ans. Les avoués, commissaires-priseurs judiciaires et les greffiers des tribunaux de commerce ont pour leur part des âges moyens intermédiaires situés autour de 52-53 ans. Enfin, les plus âgés sont les avocats aux conseils, avec un âge moyen de 54 ans – **Tableau 5** -.

**Tableau 5**  
**Nombre et âge moyen des avocats et des officiers publics et ministériels**  
**- % de femmes -**

Professions	Nombre	% de femmes	Age moyen		
			Total	Hommes	Femmes
<b>Avocats*</b>	<b>53 744</b>	<b>51,9</b>	<b>43,1</b>	<b>46,0</b>	<b>40,4</b>
<b>Ensemble des OPM**</b>	<b>13 549</b>	<b>26,7</b>	<b>48,7</b>	<b>50,1</b>	<b>45,0</b>
Avocats aux Conseils	99	22,0	54,0	54,3	52,9
Avoués	430	35,0	52,8	53,9	50,7
Commissaires-priseurs judiciaires	403	20,0	52,5	53,0	50,2
Greffiers des tribunaux de commerce	233	33,0	52,1	53,6	49,1
Notaires	9 147	28,0	48,6	50,1	44,8
Huissiers de justice	3 237	27,0	47,8	49,3	43,9

*Sources : \*Pour l'âge moyen : CNBF- Rapport d'activité 2009 (Statistiques au 31 décembre 2009), \*\*Ministère de la justice, DACS, Bureau de la prospective et de l'économie des professions, PEPS – statistiques au 1er janvier 2011*

Dans l'ensemble des professions judiciaires et juridiques réglementées, les femmes sont plus jeunes que les hommes, de 5,6 ans pour les avocats et de 5,1 ans pour les OPM.

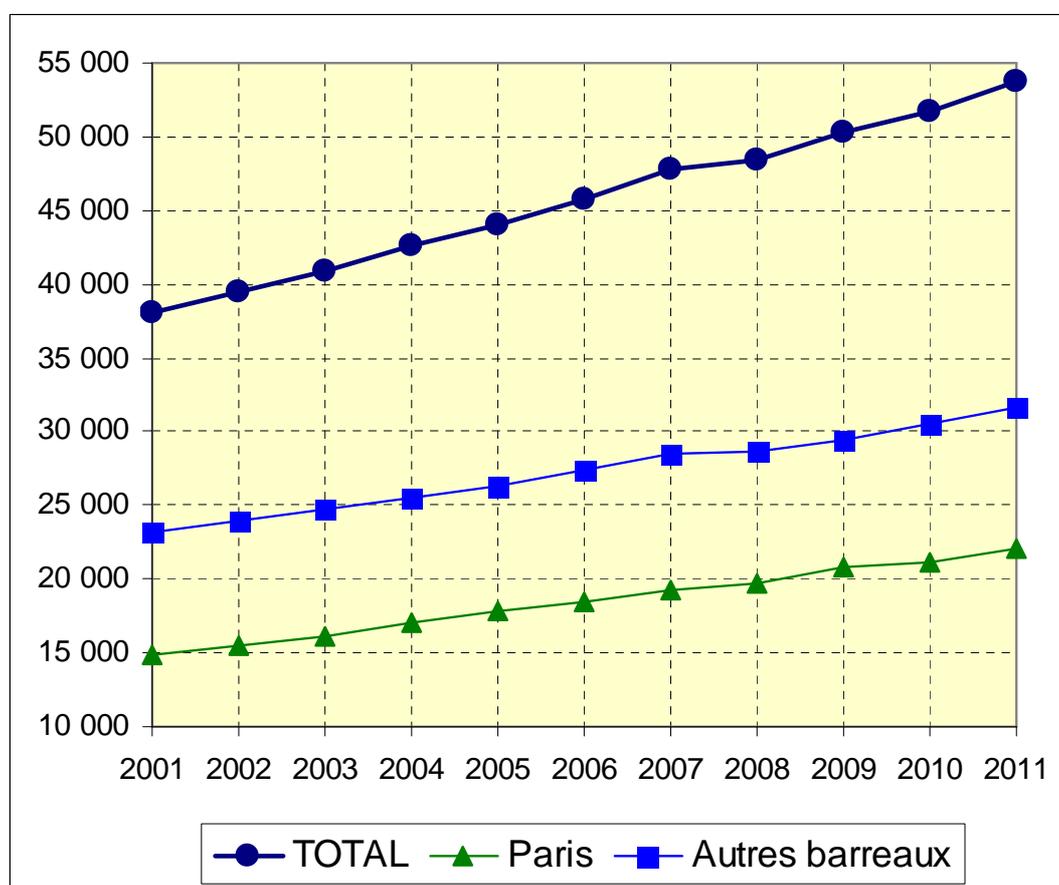
## 1.5 Evolution 2001-2011 du nombre d'avocats

Entre 2001 et 2011, la population totale des avocats s'est accrue de 41%, passant de 38 140 à 53 744- **Figure 3** -.

Les effectifs ont augmenté dans 156 barreaux, ils ont diminué dans 3 autres et sont restés stables dans le dernier.

Le barreau de Paris a largement contribué à l'augmentation de l'effectif total. En effet, sur les 15 604 avocats supplémentaires recensés sur l'ensemble du territoire, 7 228 sont inscrits au barreau de Paris. Il contribue ainsi à la hausse totale enregistrée entre 2001 et 2011, à hauteur de 46,3%. Avec 738 avocats de plus, le barreau de Lyon n'y contribue qu'à hauteur de 4,7% - **Tableau 6** -.

**Figure 3**  
**Evolution du nombre d'avocats entre 2001 et 2011**



Source : Ministère de la justice, D.A.C.S, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat - situation au 1er janvier 2011."

Les effectifs des treize plus grands barreaux ont tous augmenté entre 2001 et 2011. L'accroissement relatif le plus important concerne le barreau de Nantes qui compte 298 avocats supplémentaires (+71,3%), suivi par celui de Montpellier (+58,3%). - voir annexe 1, tableau A4 -.

Enfin, c'est essentiellement devant les barreaux de petite taille que les variations sont les plus marquées. La plus forte augmentation concerne le barreau de Nouméa (+95,3%) étant passé de 43 à 84 avocats, la baisse la plus importante celui de Chaumont (-15,2%).

**Tableau 6**  
**Nombre d'avocats supplémentaires et contribution à la hausse totale**  
**enregistrée entre 2001 et 2011**

Barreau	Nombre d'avocats supplémentaires	Contribution des barreaux à la hausse (%)
<b>TOTAL</b>	<b>15 604</b>	<b>100,0</b>
<i>dont :</i>		
PARIS	7 228	46,3
LYON	738	4,7
MARSEILLE	478	3,1
BORDEAUX	415	2,7
TOULOUSE	364	2,3
HAUTS DE SEINE	334	2,1
MONTPELLIER	311	2,0
NANTES	298	1,9
LILLE	288	1,8
STRASBOURG	219	1,4
RENNES	211	1,4
NICE	192	1,2
SEINE-SAINT-DENIS	187	1,2
AIX-EN-PROVENCE	153	1,0
VERSAILLES	146	0,9
ROUEN	128	0,8
VAL DE MARNE	118	0,8
VAL D'OISE	114	0,7
GRASSE	112	0,7
GRENOBLE	104	0,7

*Les vingt barreaux retenus dans ce tableau sont ceux dont le nombre d'avocats supplémentaires enregistré entre 2001 et 2011 dépasse 100.*

Source : Ministère de la justice, D.A.C.S, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat - situation au 1er janvier 2011-"

- **Une augmentation plus sensible pour les femmes**

Au niveau national, l'augmentation du nombre des avocats a été beaucoup plus sensible pour les femmes. En effet, leur nombre a progressé de 59%, contre 25% pour les hommes - **Tableau 7** -. Elles ont ainsi contribué pour les deux-tiers à l'augmentation globale relevée entre 2001 et 2011 (10 372 femmes supplémentaires contre 5 232 hommes).

**Tableau 7**  
**Evolution du nombre d'avocats inscrits au barreau**  
**selon le sexe entre 2001 et 2011**  
*Variation 2001-2011 (%)*

Sexe	2001	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Variation 2001-2011 (%)
<b>TOTAL</b>	<b>38 140</b>	<b>45 818</b>	<b>47 765</b>	<b>48 461</b>	<b>50 314</b>	<b>51 758</b>	<b>53 744</b>	<b>40,9</b>
HOMMES	20 606	23 509	24 146	24 287	24 897	25 277	25 838	25,4
FEMMES	17 534	22 309	23 619	24 174	25 417	26 481	27 906	59,2

Source : Ministère de la justice, D.A.C.S, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat - situation au 1er janvier 2011-"

## 1.5 Les avocats honoraires

Au 1<sup>er</sup> janvier 2011, 4 189 avocats honoraires ont été recensés sur l'ensemble du territoire. Le barreau de Paris en regroupe à lui seul près du tiers (1 333) et la moitié se répartissent sur huit barreaux (*voir annexe 1, tableau A5*). Soixante-seize barreaux recensent moins de dix avocats honoraires, dont trois qui n'en comptent aucun.

Plus de sept avocats honoraires sur dix sont des hommes. Parmi les huit barreaux qui regroupent la moitié des avocats honoraires, c'est dans celui de Versailles que la proportion de femmes est la plus importante (48,6%) et dans celui de Lyon qu'elle est la plus faible (22,2%) – **Tableau 8** -.

**Tableau 8**  
**Nombre d'avocats honoraires selon le sexe et proportion de femmes (%)**  
***Huit barreaux regroupent la moitié des avocats honoraires***

Barreau	Nombre d'avocats honoraires			% de femmes
	TOTAL	Hommes	Femmes	
<b>TOTAL</b>	<b>4 189</b>	<b>3 017</b>	<b>1 172</b>	<b>28,0</b>
<i>dont :</i>				
PARIS	1 333	842	491	36,8
LYON	176	137	39	22,2
MARSEILLE	142	107	35	24,6
HAUTS DE SEINE	104	68	36	34,6
BORDEAUX	104	71	33	31,7
NICE	98	63	35	35,7
TOULOUSE	78	56	22	28,2
VERSAILLES	72	37	35	48,6

*Source : Ministère de la justice, D.A.C.S, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat - situation au 1er janvier 2011-"*

En 2011, on dénombre neuf cent soixante-dix-sept avocats honoraires de plus qu'en 2001, soit une augmentation de 30% (23% pour les hommes et 54% pour les femmes).

## 2. LES MODES D'EXERCICE

La loi du 11 février 2004<sup>3</sup> réformant la profession d'avocat a entraîné la suppression du stage. Pour nous permettre de suivre l'évolution de la structure des modes d'exercice, nous avons ajouté aux avocats inscrits au tableau ceux inscrits sur la liste du stage, pour les années antérieures à 2008.

Les avocats peuvent exercer leur profession soit à *titre individuel*, soit au sein d'une *association ou d'une société*. Ils peuvent être employés en *qualité de salarié* ou de *collaborateur* libéral d'un avocat ou d'une société d'avocat.

- **La majorité des avocats exercent à titre individuel**

En 2011, sur les 53 744 avocats, 36,9% exercent à titre individuel, 28,8% en qualité de collaborateur, 28,4% en qualité d'associé, enfin 5,8% en qualité de salarié. Entre 2001 et 2011, les différents modes d'exercice ont connu des variations plus ou moins importantes. C'est le mode d'exercice en qualité de collaborateur qui a connu la plus forte augmentation (+55,2%). L'exercice en qualité de salarié a connu une baisse entre ces deux dates (-4,6%) - **Tableau 9** -.

**Tableau 9 - FRANCE ENTIERE -**  
**Evolution du nombre d'avocats selon le mode d'exercice**  
*Variation 2001-2011 (%)*

Mode d'exercice	2001	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2001-2011 (%)
<b>TOTAL France entière</b>	<b>38 140</b>	<b>45 818</b>	<b>47 765</b>	<b>48 461</b>	<b>50 314</b>	<b>51 758</b>	<b>53 744</b>	<b>40,9</b>
A titre individuel	13 778	15 621	15 484	17 401	17 928	<b>17 838</b>	19 837	44,0
En qualité de collaborateur	9 980	13 819	15 093	14 389	14 879	<b>14 498</b>	15 488	55,2
En qualité d'associé	11 088	13 276	14 019	13 589	14 235	<b>16 162</b>	15 276	37,8
En qualité de salarié	3 294	3 102	3 169	3 082	3 272	<b>3 260</b>	3 143	-4,6

*Source : Ministère de la justice, D.A.C.S, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat - situation au 1er janvier 2011-"*

En 2011, les avocats exerçant à titre individuel restent les plus nombreux et leur poids a connu de faibles variations au cours de la période 2001-2011, se situant autour de 35%.

La part des avocats exerçant en qualité d'associé qui arrivait en seconde position jusqu'en 2004 a légèrement diminué à partir de 2005 au profit des avocats exerçant en qualité de collaborateur. Depuis cette date, la part de chacun de ces deux modes d'exercice a toujours été très proche (autour de 30%). Enfin, l'exercice en qualité de salarié est resté rare et sa part a même légèrement diminué ces deux dernières années – **Tableau 10 et Figure 4** -.

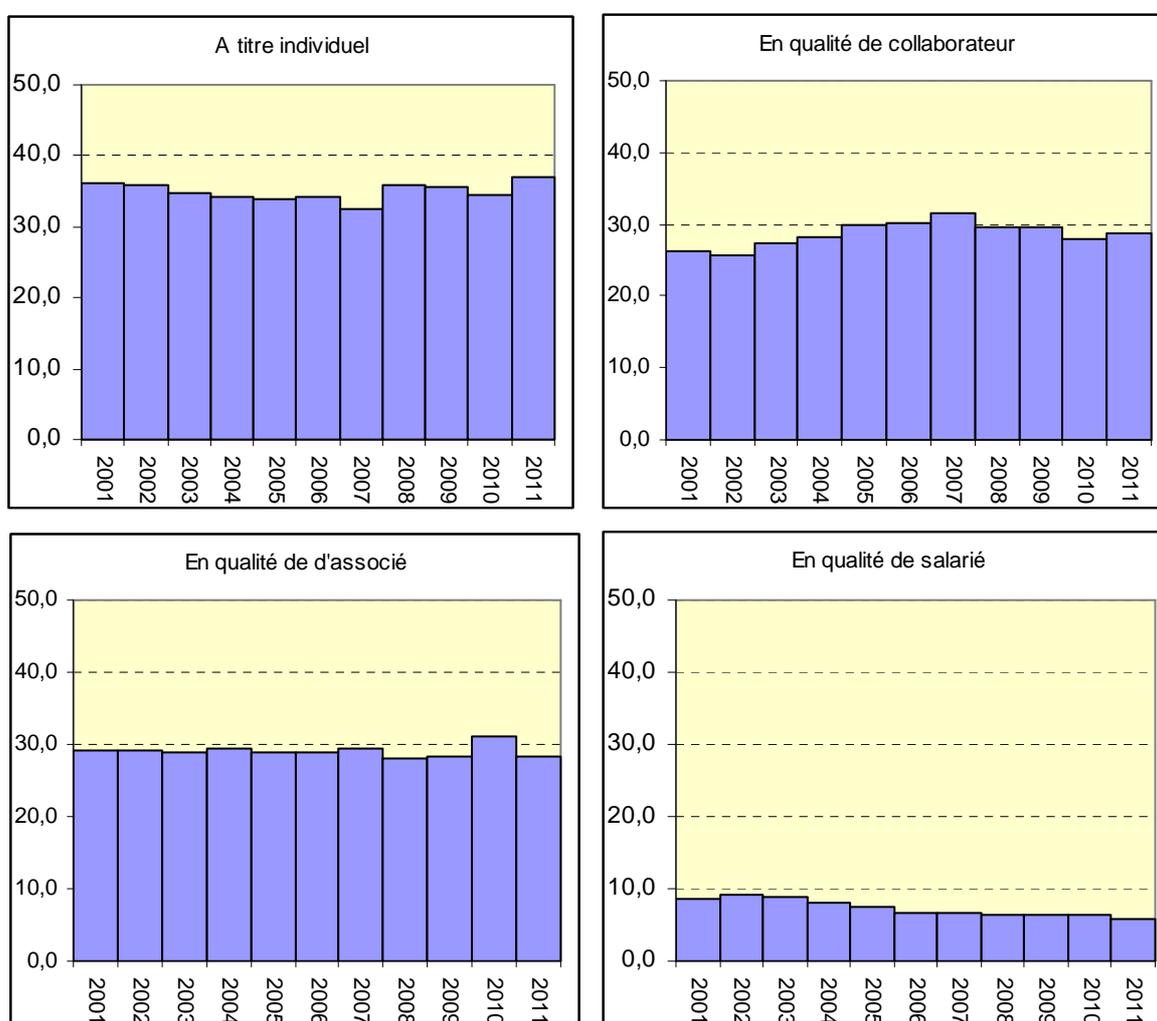
<sup>3</sup> Voir, loi n°2004-130 du 11 février 2004 et décret n°2004-1386 du 21 décembre 2004 relatif à la formation professionnelle des avocats.

**Tableau 10 - FRANCE ENTIERE -  
Répartition par mode d'exercice pour 100 avocats (%)**

Mode d'exercice	2001	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>TOTAL France entière</b>	<b>100,0</b>						
A titre individuel	36,1	34,1	32,4	35,9	35,6	34,5	36,9
En qualité de collaborateur	26,2	30,2	31,6	29,7	29,6	28,0	28,8
En qualité d'associé	29,1	29,0	29,3	28,0	28,3	31,2	28,4
En qualité de salarié	8,6	6,8	6,6	6,4	6,5	6,3	5,8

Source : Ministère de la justice, D.A.C.S, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat - situation au 1er janvier 2011-"

**Figure 4 – FRANCE ENTIERE -  
Evolution de la part de chacun des modes d'exercice entre 2001 et 2011**



Source : Ministère de la justice, D.A.C.S, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat - situation au 1er janvier 2011-"

Les officiers publics et ministériels exercent pour leur part, très majoritairement en qualité d'associé (dans près des trois quart des cas). En effet, ce mode d'exercice concerne 72,5% des notaires et 78% des huissiers de justice, pour ne citer que les deux professions les plus représentées.

C'est dans la profession de commissaires-priseurs judiciaires que la part de l'exercice à titre individuel est la plus importante (45,7%), même si eux aussi exercent le plus souvent en tant qu'associés<sup>4</sup>.

Compte tenu du poids du **barreau de Paris** (qui concentre 41% des avocats), celui-ci a été isolé pour apprécier son évolution propre et la comparer à celle des autres barreaux.

Entre 2001 et 2011, le nombre d'avocats du barreau de Paris a augmenté de 48,5%.

Seul l'exercice en qualité de salarié a baissé (-51%). Ce sont les avocats exerçant en qualité de collaborateur qui ont connu la plus forte augmentation (+71%) passant de 5 296 à 9 059, suivis de ceux exerçant à titre individuel (+59%) – **Tableau 11** -.

**Tableau 11 - PARIS -**  
**Evolution du nombre d'avocats selon le mode d'exercice**  
*Variation 2001-2011 (%)*

Mode d'exercice	2001	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2001-2011 (%)
<b>TOTAL Paris</b>	<b>14 905</b>	<b>18 461</b>	<b>19 250</b>	<b>19 763</b>	<b>20 804</b>	<b>21 186</b>	<b>22 133</b>	<b>48,5</b>
En qualité de collaborateur	5 296	7 548	8 533	8 236	8 809	8 457	9 059	71,1
A titre individuel	4 431	5 259	4 733	6 419	6 467	5 722	7 060	59,3
En qualité d'associé	4 378	5 160	5 510	4 684	5 092	6 606	5 619	28,3
En qualité de salarié	800	494	474	424	436	401	395	-50,6

Source : Ministère de la justice, D.A.C.S, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat - situation au 1er janvier 2011-"

En 2011, sur les 22 133 avocats parisiens, 40,9% exercent en qualité de collaborateur, 31,9% à titre individuel, 25,4% en qualité d'associé, enfin 1,8% en qualité de salarié.

Les avocats exerçant en qualité de *collaborateur* restent les plus nombreux devant le barreau de Paris et leur poids a connu une progression régulière au cours de la période 2001-2007, passant de 35,5% en 2001 à 44,3% en 2007. Il a légèrement diminué en 2008 (41,7%) au profit des avocats exerçant à titre individuel<sup>5</sup> puis à nouveau en 2010, au profit cette fois des avocats exerçant en qualité d'associé. En 2011, la part de l'exercice en qualité d'associé baisse à nouveau (25,4%), parallèlement à une augmentation de celle des avocats exerçant à titre individuel (31,9%) - **Tableau 12 et Figure 5** -.

<sup>4</sup> Source : Ministère de la justice, DACS, Bureau de la prospective et de l'économie des professions, PEPS – statistiques au 1er janvier 2011 -.

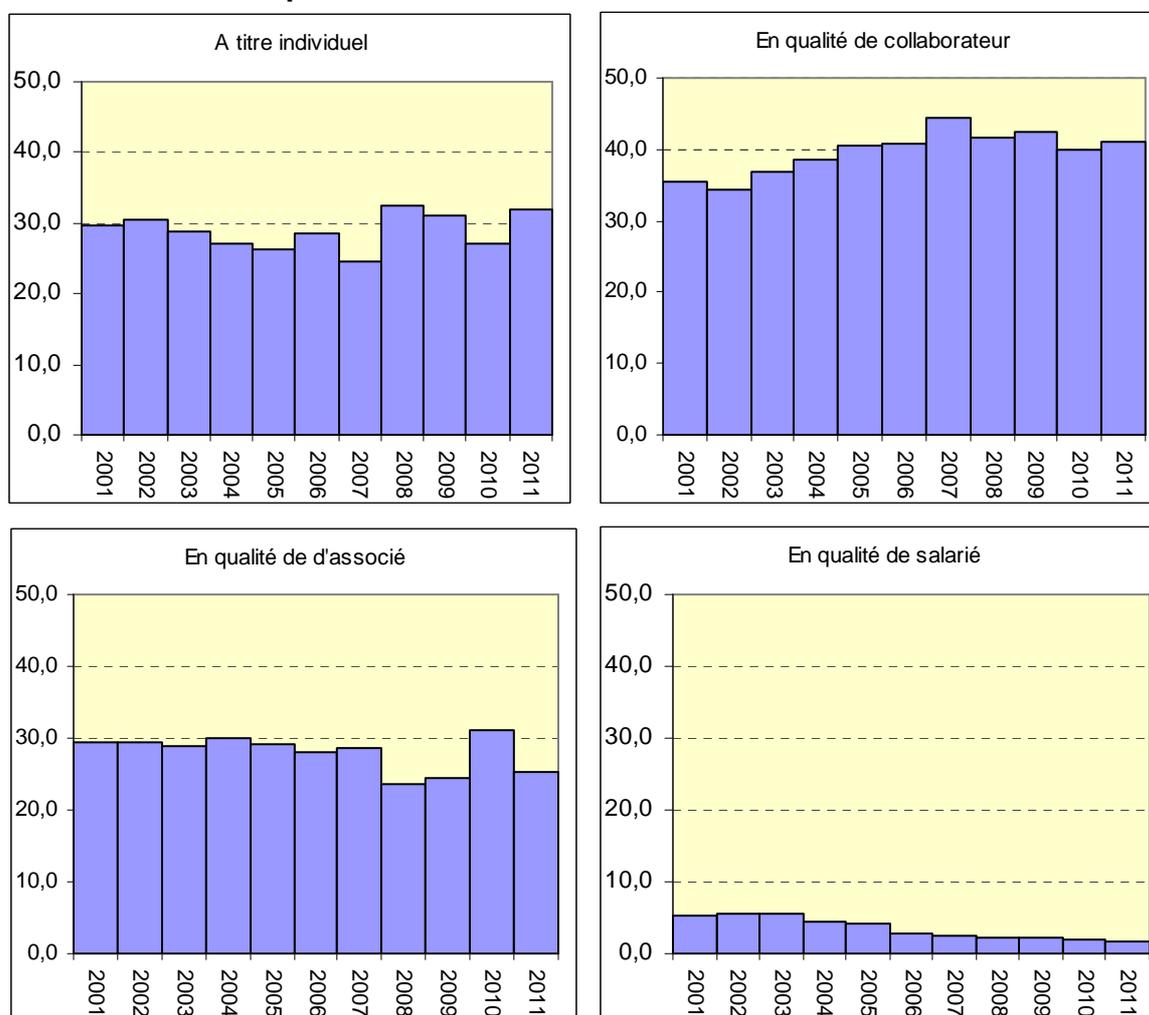
<sup>5</sup> En 2008, la forte augmentation du nombre des avocats exerçant à titre individuel est en grande partie imputable à une modification de la pratique de classement par modes d'exercice, des avocats exerçant au sein de groupements de moyens. En effet, jusqu'en 2007, ces derniers étaient comptabilisés dans la catégorie des avocats exerçant « en qualité d'associé ». A partir de 2008, ils ont été classés, à juste titre, dans la catégorie des avocats exerçant « à titre individuel ».

**Tableau 12 - PARIS -  
Répartition par mode d'exercice pour 100 avocats (%)**

Mode d'exercice	2001	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>TOTAL Paris</b>	<b>100,0</b>						
En qualité de collaborateur	35,5	40,9	44,3	41,7	42,3	39,9	40,9
A titre individuel	29,7	28,5	24,6	32,5	31,1	27,0	31,9
En qualité d'associé	29,4	28,0	28,6	23,7	24,5	31,2	25,4
En qualité de salarié	5,4	2,7	2,5	2,1	2,1	1,9	1,8

Source : Ministère de la justice, D.A.C.S, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat - situation au 1er janvier 2011-"

**Figure 5 –PARIS -  
Evolution de la part de chacun des modes d'exercice entre 2001 et 2011**



Source : Ministère de la justice, D.A.C.S, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat - situation au 1er janvier 2011-"

On peut supposer que la prépondérance des collaborateurs dans le barreau de Paris (qui concentre 58% d'entre eux), s'explique en partie par le fait que ce mode d'exercice, souvent considéré comme une étape permettant aux jeunes avocats d'acquérir une expérience, constitue le mode d'exercice privilégié en début de carrière.

**Devant les autres barreaux**, entre 2001 et 2011, le nombre d'avocats a augmenté de 36%.

Ce sont les avocats exerçant *en qualité d'associé* qui ont connu l'augmentation la plus forte (+43,9%), suivis des avocats exerçant en qualité de collaborateur (+37,3%). - **Tableau 13-**

**Tableau 13 - HORS PARIS -**  
**Evolution du nombre d'avocats selon le mode d'exercice**  
*Variation 2001-2011 (%)*

Mode d'exercice	2001	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2001-2011 (%)
<b>TOTAL hors Paris</b>	<b>23 235</b>	<b>27 357</b>	<b>28 515</b>	<b>28 698</b>	<b>29 510</b>	<b>30 572</b>	<b>31 611</b>	<b>36,0</b>
A titre individuel	9 347	10 362	10 751	10 982	11 461	<b>12 116</b>	12 777	36,7
En qualité d'associé	6 710	8 116	8 509	8 905	9 143	<b>9 556</b>	9 657	43,9
En qualité de collaborateur	4 684	6 271	6 560	6 153	6 070	<b>6 041</b>	6 429	37,3
En qualité de salarié	2 494	2 608	2 695	2 658	2 836	<b>2 859</b>	2 748	10,2

Source : Ministère de la justice, D.A.C.S, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat - situation au 1er janvier 2011-"

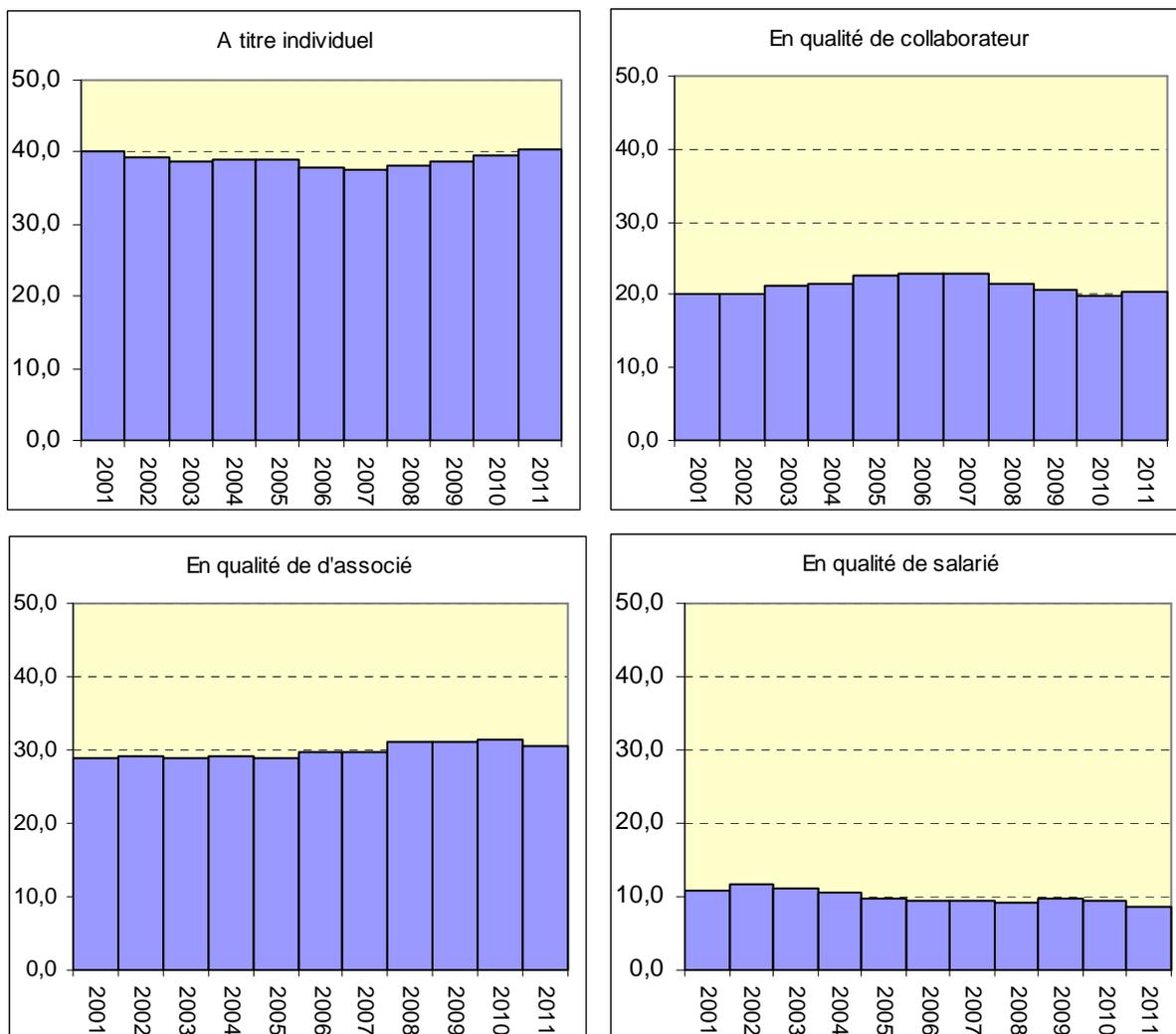
Contrairement au barreau de Paris, la répartition des avocats selon le mode d'exercice est restée relativement stable devant les autres barreaux entre 2001 et 2011. Les avocats exerçant à titre individuel sont toujours majoritaires, ils représentent 40,4% contre 30,5% exerçant en qualité d'associé - **Tableau 14 et Figure 6-**

**Tableau 14 - HORS PARIS -**  
**Répartition par mode d'exercice pour 100 avocats (%)**

Mode d'exercice	2001	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>TOTAL hors Paris</b>	<b>100,0</b>						
A titre individuel	40,2	37,9	37,7	38,3	38,8	39,6	40,4
En qualité d'associé	28,9	29,7	29,8	31,0	31,0	31,3	30,5
En qualité de collaborateur	20,2	22,9	23,0	21,4	20,6	19,8	20,3
En qualité de salarié	10,7	9,5	9,5	9,3	9,6	9,4	8,7

Source : Ministère de la justice, D.A.C.S, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat - situation au 1er janvier 2011-"

**Figure 6 –HORS PARIS -  
Evolution de la part de chacun des modes d'exercice entre 2001 et 2011**



Source : Ministère de la justice, D.A.C.S, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat - situation au 1er janvier 2011-"

- **Des disparités d'un barreau à l'autre**

La répartition des avocats selon le mode d'exercice diffère sensiblement d'un barreau à l'autre - **Tableau 15** -.

**Tableau 15**  
**Répartition des avocats selon le mode d'exercice en 2011 (%)**  
**Quinze barreaux comptent plus de 500 avocats**

Barreau	TOTAL	Exerçant à titre individuel	Exerçant en qualité de collaborateur	Exerçant en qualité d'associé	Exerçant en qualité de salarié
TOTAL France entière	53 744	36,9	28,8	28,4	5,8
<i>dont :</i>					
PARIS	22 133	31,9	40,9	25,4	1,8
LYON	2 337	27,5	29,1	34,5	8,9
HAUTS DE SEINE	1 856	20,0	11,8	12,6	55,6
MARSEILLE	1 664	49,5	22,5	24,2	3,9
TOULOUSE	1 187	42,2	28,1	23,4	6,3
BORDEAUX	1 166	37,5	29,9	23,7	8,9
LILLE	948	40,6	26,3	25,2	7,9
NICE	927	83,7	11,0	5,3	0,0
MONTPELLIER	844	38,7	30,3	26,2	4,7
STRASBOURG	758	38,9	26,9	27,3	6,9
NANTES	716	26,4	23,5	37,2	13,0
VERSAILLES	638	53,6	22,1	22,4	1,9
AIX-EN-PROVENCE	607	46,8	26,7	25,4	1,2
RENNES	557	22,3	24,8	39,0	14,0
GRASSE	532	53,9	18,4	25,4	2,3

*Les statistiques détaillées par barreau et ressort de cour d'appel sont présentées en annexe 1 (tableau A6)*

Source : Ministère de la justice, D.A.C.S, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat - situation au 1er janvier 2011-"

Une majorité d'avocats exercent à titre individuel dans dix des quinze plus grands barreaux. Comme les années précédentes, la répartition par mode d'exercice des avocats du barreau des Hauts de Seine est atypique puisque 55,6% d'entre eux exercent *en qualité de salarié*<sup>6</sup>. Les barreaux de Lyon, Nantes et Rennes quant à eux, compte une majorité d'avocats exerçant *en qualité d'associé*. Enfin, le barreau de Paris compte 40,9% d'avocats exerçant *en qualité de collaborateur*.

Parmi les barreaux dont l'effectif dépasse cent avocats, c'est dans celui de Nice que la proportion d'avocats exerçant à titre individuel est maximum (83,7%) et dans celui des Hauts de Seine qu'elle est la plus faible (20%). On observe également des variations importantes pour les autres modes d'exercice. Par exemple, dans le barreau Paris, 40,9% des avocats exercent en qualité de collaborateur contre aucun à Bastia et 0,5% dans celui de La Rochelle-Rochefort.

Au plan national, trois barreaux ne comptent aucun avocat exerçant en qualité de collaborateur, et vingt-huit barreaux ne comptent aucun avocat n'exerçant en qualité de salarié (*voir annexe 1, tableau A6*).

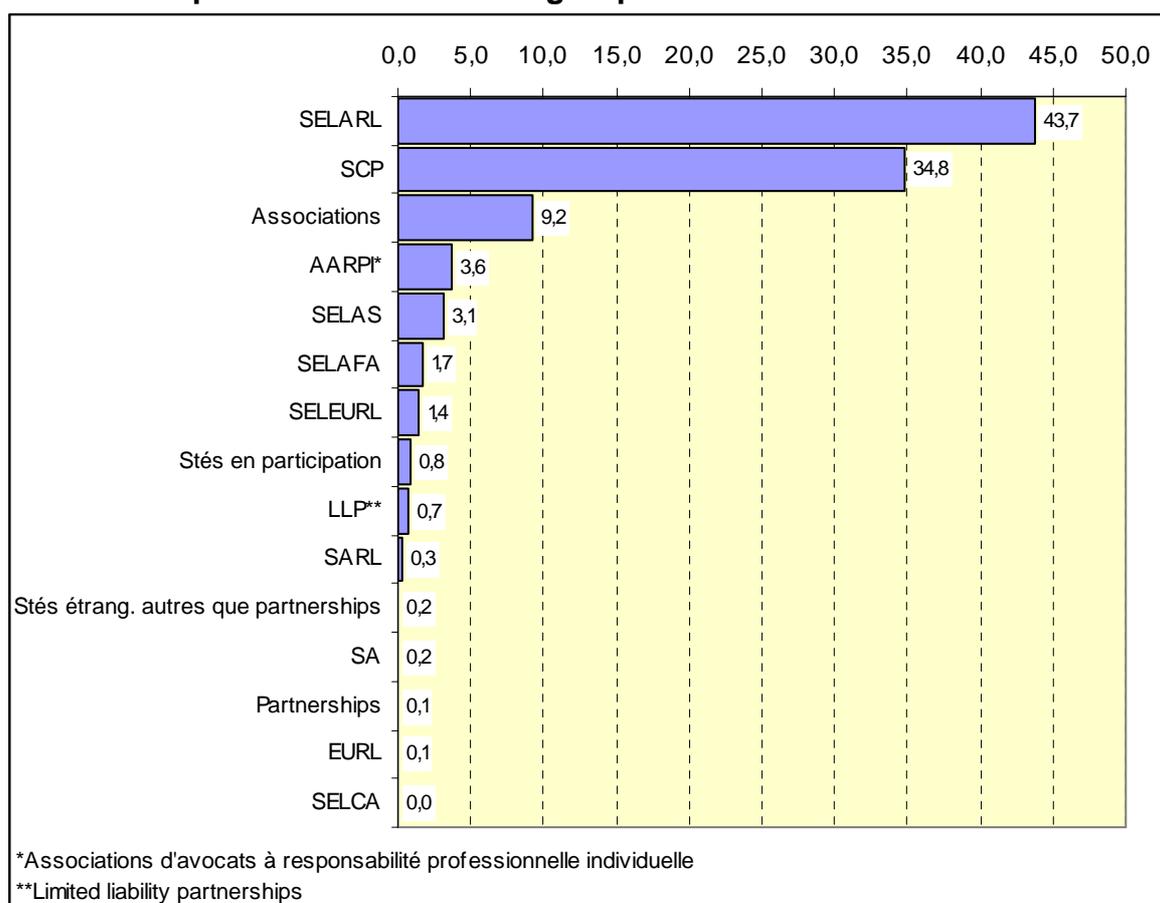
<sup>6</sup> Ce particularisme s'explique par le fait qu'au moment de la fusion des professions d'avocats et de conseils juridiques, ce barreau était constitué d'un grand nombre d'avocats anciens conseils juridiques, qui travaillaient dans des cabinets ayant le statut de sociétés commerciales, et dont la quasi-totalité des membres étaient salariés.

### 3. LES GROUPEMENTS D'EXERCICE

Les avocats exerçant en groupe peuvent le faire au sein de différentes formes de structures.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2011, on compte 6 467 groupements d'exercice dont 45,2% sont des sociétés d'exercice libéral à responsabilité limitée (y compris SELEURL). Les sociétés civiles professionnelles (SCP) arrivent en seconde position et représentent 34,8% des groupements, suivies des associations qui représentent 12,8% (y compris AARPI) - **Figure 7 et Tableau 16** - .

**Figure 7**  
**Répartition nationale des groupements d'exercice en 2011**



Source : Ministère de la justice, D.A.C.S, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat - situation au 1er janvier 2011-"

Au niveau national, le nombre moyen de groupements par barreau s'élève à 40 et à 28 hors barreau de Paris. La moitié des groupements se concentrent sur dix barreaux, dont trois sur dix dans le seul barreau de Paris (30,5%).

Les SELARL et les sociétés civiles professionnelles sont majoritaires dans tous ces barreaux - **Tableau 16** - .

Certaines formes de groupements d'exercice ne sont que très peu représentées, notamment les sociétés d'exercice libéral en commandite par actions (deux à Lyon et une à Paris) et les partnerships (six au barreau de Paris).

**Tableau 16**  
**Répartition des groupements d'exercice dans dix barreaux en 2011 (%)**

Barreau	Nombre total de groupements	SELARL	SCP	Associations	AARPI*	SELAS	SELAFA	SELEURL	Sociétés en participation	LLP**	Sociétés étrangères autres que les partnerships	Autres***
<b>TOTAL</b>	<b>6 467</b>	<b>43,7</b>	<b>34,8</b>	<b>9,2</b>	<b>3,6</b>	<b>3,1</b>	<b>1,7</b>	<b>1,4</b>	<b>0,8</b>	<b>0,7</b>	<b>0,2</b>	<b>0,7</b>
<i>dont :</i>												
PARIS	1 975	43,1	20,7	13,5	9,5	4,8	1,4	3,2	0,6	2,2	0,5	0,5
LYON	355	71,8	18,3	0,3	0,3	4,2	2,0	1,7	0,3	0,0	0,0	1,1
MARSEILLE	171	49,1	28,1	19,3	1,2	1,2	0,6	0,0	0,6	0,0	0,0	0,0
BORDEAUX	126	43,7	40,5	8,7	0,8	2,4	1,6	0,0	2,4	0,0	0,0	0,0
TOULOUSE	120	43,3	54,2	0,0	0,8	0,8	0,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
NANTES	116	66,4	15,5	6,0	0,0	5,2	3,4	0,9	2,6	0,0	0,0	0,0
NICE	107	52,3	41,1	0,9	2,8	1,9	0,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
LILLE	106	49,1	28,3	14,2	5,7	0,9	0,0	0,0	1,9	0,0	0,0	0,0
MONTPELLIER	99	35,4	53,5	3,0	4,0	0,0	0,0	0,0	4,0	0,0	0,0	0,0
GRENOBLE	97	43,3	51,5	0,0	0,0	2,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,1

*\*Associations d'avocats à responsabilité professionnelle individuelle, \*\*Limited liability partnerships, \*\*\*Sont inclus dans cette catégorie les SELCA, les partnerships, les SA, SARL et EURL.*

*Les statistiques relatives à chaque barreau sont présentées en annexe 1 (tableau A7a).*

Source : Ministère de la justice, D.A.C.S, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat - situation au 1er janvier 2011-"

Entre 2001 et 2011, le nombre de groupements a augmenté de 58,2% passant de 4 087 à 6 467 groupements. Le nombre de SELARL a été multiplié par 3,6 étant passé de 789 à 2 828, tandis que celui des SCP est resté stable, autour de 2 200 - **Tableau 17** -. La répartition selon les formes de groupements s'est beaucoup modifiée au cours des années 2001-2011. Les SCP qui jusqu'en 2008, occupaient la première position, laissent leur place aux SELARL, dont la part n'a cessé d'augmenter. En effet, la part des SELARL est celle qui a le plus progressé ces dix dernières années, passant de 19,3% en 2001 à 43,7% en 2011 -**Tableau 18** -.

Entre 2010 et 2011, parmi les cinq formes de groupements les plus représentées, ce sont les AARPI qui ont le plus augmenté. On dénombre 81 AARPI supplémentaires, soit une augmentation de 52,3% alors que parallèlement, le nombre des autres associations a diminué de 4%.

Le nombre de SELAS continue d'augmenter, étant passé de 155 à 202 (+30,3%). Parmi les formes de groupements les moins nombreuses, ce sont les LLP qui ont connu la plus forte augmentation, passant de 33 en 2010 à 43 en 2011, et les sociétés étrangères autres que les partnerships.-Tableau 17 -.

**Tableau 17**  
**Evolution du nombre de groupements d'exercice**  
*Variation 2010-2011 (%)*

Forme des groupements	2001	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Variation 2010-2011 (%)
<b>TOTAL</b>	<b>4 087</b>	<b>5 124</b>	<b>5 417</b>	<b>5 572</b>	<b>5 806</b>	<b>6 066</b>	<b>6 467</b>	<b>6,6</b>
SELARL	789	1 718	1 978	2 174	2 409	2 536	2 828	11,5
SCP	2 192	2 284	2 310	2 230	2 201	2 201	2 252	2,3
Associations	651	672	660	652	642	619	594	-4,0
AARPI*	-	-	-	26	90	155	236	52,3
SELAS	-	83	99	109	114	155	202	30,3
SELAFA	236	189	178	159	136	135	112	-17,0
SELEURL	-	17	38	50	63	82	92	12,2
Sociétés en participation	26	37	34	44	45	47	52	10,6
LLP**	-	-	-	21	23	33	43	30,3
Sociétés étrangères autres que les partnerships	2	1	4	6	5	8	12	50,0
Autres***	191	123	116	101	78	95	44	-53,7

*\*Associations d'avocats à responsabilité professionnelle individuelle, \*\*Limited liability partnerships, \*\*\*Sont inclus dans cette catégorie les SELCA, les partnerships, les SA, SARL et EURL.*

Source : Ministère de la justice, D.A.C.S, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat - situation au 1er janvier 2011-"

**Tableau 18**  
**Evolution de la structure des groupements d'exercice (%)**

Forme des groupements	2001	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>TOTAL</b>	<b>100,0</b>						
SELARL	19,3	33,5	36,5	39,0	41,5	41,8	43,7
SCP	53,6	44,6	42,6	40,0	37,9	36,3	34,8
Associations	15,9	13,1	12,2	11,7	11,1	10,2	9,2
AARPI*	-	-	-	0,5	1,6	2,6	3,6
SELAS	-	1,6	1,8	2,0	2,0	2,6	3,1
SELAFA	5,8	3,7	3,3	2,9	2,3	2,2	1,7
SELEURL	-	0,3	0,7	0,9	1,1	1,4	1,4
Sociétés en participation	0,6	0,7	0,6	0,8	0,8	0,8	0,8
LLP**	-	-	-	0,4	0,4	0,5	0,7
Sociétés étrangères autres que les partnerships	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2
Autres***	4,7	2,4	2,1	1,8	1,3	1,6	0,7

*\*Associations d'avocats à responsabilité professionnelle individuelle, \*\*Limited liability partnerships, \*\*\*Sont inclus dans cette catégorie les SELCA, les partnerships, les SA, SARL et EURL.*

Source : Ministère de la justice, D.A.C.S, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat - situation au 1er janvier 2011-"

#### 4. LES SOCIÉTÉS DE PARTICIPATIONS FINANCIÈRES DE PROFESSION LIBÉRALE

Le décret n°2004-852 du 23 août 2004 permet désormais aux avocats de constituer une société de participations financières de profession libérale (SPFPL). Au 1<sup>er</sup> janvier 2011, on dénombre 144 sociétés de participations financières de profession libérale. La quasi-totalité de ces sociétés possèdent un capital détenu exclusivement par des avocats. Seule une société de participations financières de profession libérale a un capital ouvert à d'autres professions ; son siège étant fixé dans le ressort du barreau de Toulouse –**Tableau 19** -.

Le nombre de SPFPL a augmenté de 11,6% entre 2010 et 2011.

**Tableau 19**

#### Répartition des sociétés de participations financières de profession libérale

Barreau	TOTAL		dont le capital est détenu exclusivement par des avocats	dont le capital est ouvert à d'autres professions
	Nombre	%		
<b>TOTAL</b>	<b>144</b>	<b>100,0</b>	<b>143</b>	<b>1</b>
<i>dont :</i>				
PARIS	36	25,0	36	0
LYON	30	20,8	30	0
RENNES	10	6,9	10	0
ROUEN	6	4,2	6	0
VANNES	5	3,5	5	0
SAINT-ETIENNE	4	2,8	4	0
LA ROCHE-sur-YON	4	2,8	4	0
BORDEAUX	3	2,1	3	0
CAEN	3	2,1	3	0
ANNECY	3	2,1	3	0
DIJON	3	2,1	3	0
AVIGNON	3	2,1	3	0
NANTES	3	2,1	3	0

*Les statistiques détaillées relatives au nombre de SPFPL sont présentées en annexe1 (tableau A7b).*

*Source : Ministère de la justice, D.A.C.S, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2011-"*

Plus de la moitié des SPFPL sont réparties sur trois barreaux, ceux de Paris, Lyon et Rennes.

## 5. LES MENTIONS DE SPECIALISATION

Pour obtenir une mention de spécialisation l'avocat doit justifier d'au moins quatre ans d'exercice dans la matière dont il souhaite obtenir la spécialisation et passer une épreuve de contrôle des connaissances. Un avocat peut faire mention de plusieurs spécialisations. Le nombre de mentions est limité à deux mais peut exceptionnellement être porté à trois. Les avocats spécialistes ont par ailleurs une obligation de formation continue renforcée dans leur spécialité puisqu'un quart de la durée de leur formation continue doit y être consacrée.

L'arrêté du 8 juin 1993 fixe la liste des mentions de spécialisation en usage dans la profession d'avocat. Les avocats titulaires du ou des certificats de spécialisation correspondants sont autorisés à faire usage d'une ou plusieurs mentions de spécialisation.

### 5.1 La répartition géographique des mentions de spécialisation

En 2011, 11 216 mentions de spécialisation ont été recensées au niveau national. On observe ici encore une forte concentration géographique : onze barreaux regroupent la moitié des mentions de spécialisation. Les avocats du barreau de Paris arrivent en tête avec 2 239 mentions, soit 20% de l'ensemble. Dans sept barreaux, les avocats ne sont titulaires d'aucune mention de spécialisation - **Tableau 20** -.

**Tableau 20**  
**Répartition des mentions de spécialisation**  
**Onze barreaux concentrent la moitié des mentions de spécialisation**

Barreau	Nombre de mentions de spécialisation	%	Cumul
<b>TOTAL</b>	<b>11 216</b>	<b>100,0</b>	
<i>dont :</i>			
PARIS	2 239	20,0	20,0
MARSEILLE	575	5,1	25,1
LYON	551	4,9	30,0
HAUTS DE SEINE	420	3,7	33,7
TOULOUSE	419	3,7	37,5
LILLE	341	3,0	40,5
MONTPELLIER	294	2,6	43,1
BORDEAUX	227	2,0	45,2
VERSAILLES	223	2,0	47,2
NICE	195	1,7	48,9
NANCY	184	1,6	50,5

Source : Ministère de la justice, D.A.C.S, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat - situation au 1er janvier 2011-"

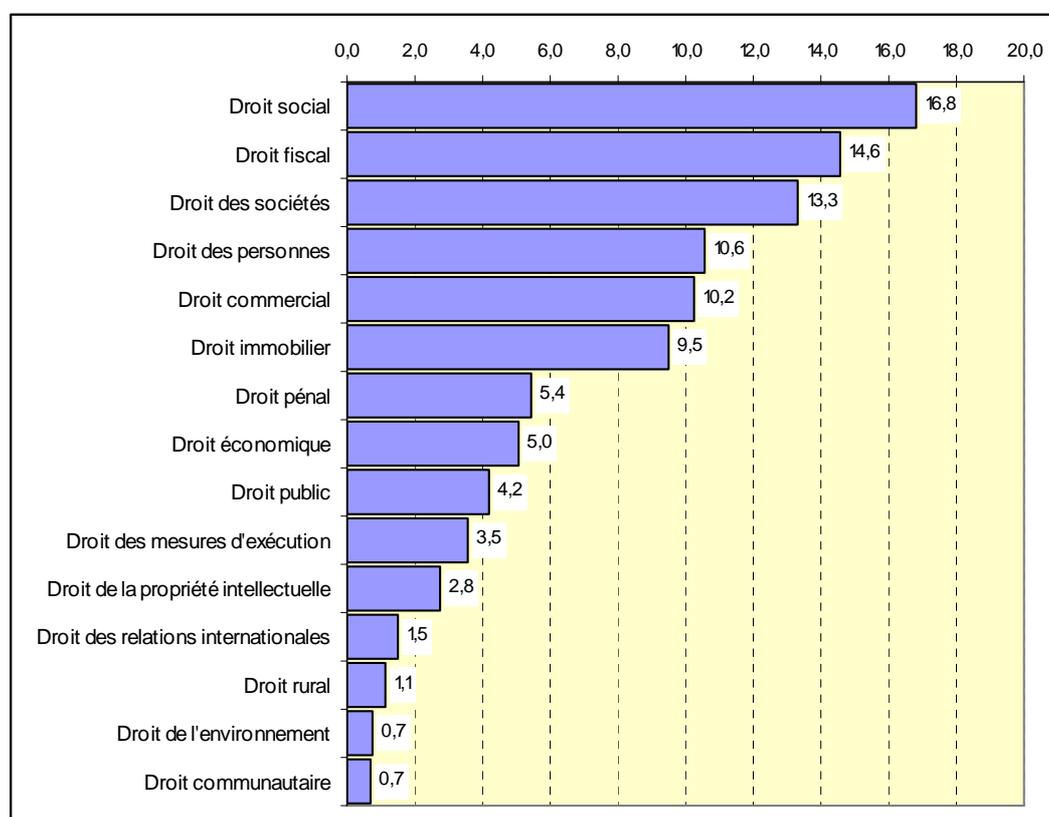
## 5.2 La nature des mentions de spécialisation

- **Les avocats se spécialisent davantage dans les secteurs du droit intéressant la vie économique et sociale**

Plus de six mentions sur dix recouvrent des spécialités du droit pour lesquelles le conseil aux entreprises est développé. Ainsi, le droit social (16,8%), le droit fiscal (14,6%) et le droit des sociétés (13,3%) sont les trois mentions de spécialisation les plus fréquentes - **Figure 8** -.

Par ailleurs, dans certaines matières pour lesquelles l'activité contentieuse prédomine, la spécialisation est plus marginale. C'est le cas notamment du droit pénal qui représente une part importante des affaires traitées par les juridictions et qui ne représente que 5,4% des mentions déclarées.

**Figure 8**  
**Répartition nationale des mentions de spécialisation en 2011**



Les statistiques relatives à chaque barreau sont présentées en annexe 1 (tableau A8)

Source : Ministère de la justice, D.A.C.S, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat - situation au 1er janvier 2011-"

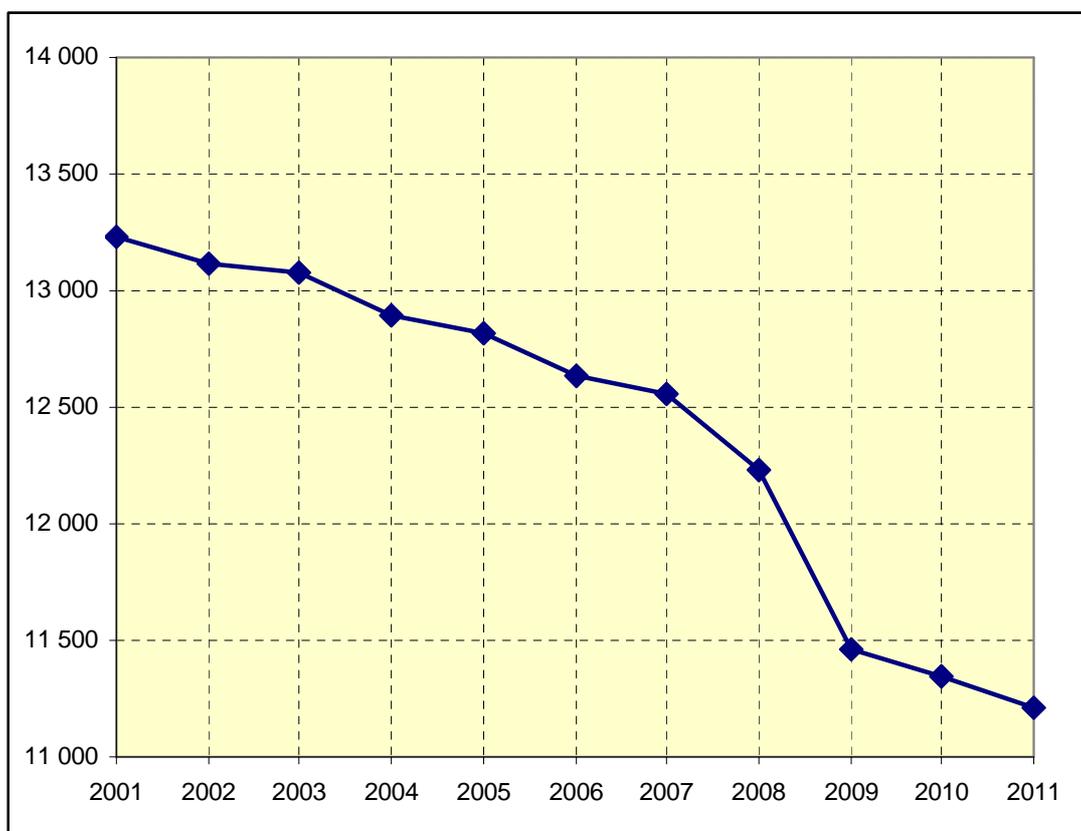
Faible au plan national, la part de certaines mentions de spécialisation peut être non négligeable localement. Ainsi, le droit rural par exemple, représente plus de 10% des mentions dans neuf barreaux. Il s'agit de barreaux dans lesquels le nombre total de mentions est réduit (moins de 25 mentions).

### 5.3 Evolution du nombre de mentions de spécialisation

Au niveau national, le nombre de mentions de spécialisation n'a cessé de diminuer entre 2001 et 2011. On en dénombre 11 216 en 2011 contre 13 235 en 2001, soit une baisse de 15%. Parmi les onze barreaux dans lesquels on recense le plus grand nombre de mentions en 2011, huit ont connu une baisse. Seuls les barreaux de Nancy, Montpellier et Bordeaux ont vu leur nombre de mentions augmenter (respectivement +40,5%, +5,8% et +3,7%). C'est pour le barreau de Marseille que la baisse a été la plus importante : - 35,4%, soit 315 mentions de moins - **Figure 9**

-.

**Figure 9**  
**Evolution du nombre de mentions de spécialisation 2001 à 2011**



Source : Ministère de la justice, D.A.C.S, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat - situation au 1er janvier 2011-"

Entre 2001 et 2011, parmi les six mentions de spécialisation dont les avocats font le plus usage, c'est le droit commercial qui a connu la baisse la plus importante (-24%), suivi du droit des personnes (-23,2%), du droit des sociétés (-22,5%) et du droit fiscal (-20,2%). Le droit social n'a quant à lui perdu que 27 mentions en 10 ans, soit une baisse de 1,4%.

## 6. LES AVOCATS ETRANGERS

### 6.1 La répartition géographique des avocats étrangers

Au 1<sup>er</sup> janvier 2011, 1 709 avocats étrangers ont été recensés sur l'ensemble du territoire, soit 65% de plus qu'en 2001 (675 avocats étrangers supplémentaires). Parmi les quatorze barreaux qui comptent plus de dix avocats étrangers, les augmentations relatives les plus fortes concernent les barreaux de Toulouse, Montpellier et Bordeaux. Le barreau de Paris a quant à lui participé à l'augmentation globale à hauteur de 67%.

- **Très forte concentration géographique des avocats étrangers**

Les avocats étrangers sont inscrits au tableau de soixante et un barreaux, dont près des trois-quarts à celui de Paris (1 264). Avec 4,4%, le barreau des Hauts de Seine arrive en seconde position (76) - **Tableau 21** -. Notons que vingt-quatre barreaux ne comptent qu'un seul avocat étranger et que plus de six sur dix n'en comptent aucuns (99 barreaux).

**Tableau 21**  
**Nombre d'avocats étrangers par barreau**  
**Quatorze barreaux comptent plus de dix avocats étrangers**

Barreau	Nombre total d'avocats	Avocats étrangers			Proportion d'avocats étrangers (%)
		Nombre	%	Cumul	
<b>TOTAL</b>	<b>53 744</b>	<b>1 709</b>	<b>100,0</b>		<b>3,2</b>
<i>dont :</i>					
PARIS	22 133	1 264	74,0	74,0	5,7
HAUTS DE SEINE	1 856	76	4,4	78,4	4,1
LYON	2 337	33	1,9	80,3	1,4
BORDEAUX	1 166	31	1,8	82,2	2,7
NICE	927	30	1,8	83,9	3,2
MARSEILLE	1 664	28	1,6	85,5	1,7
SEINE-SAINT-DENIS	499	27	1,6	87,1	5,4
TOULOUSE	1 187	22	1,3	88,4	1,9
LILLE	948	20	1,2	89,6	2,1
MONTPELLIER	844	16	0,9	90,5	1,9
STRASBOURG	758	15	0,9	91,4	2,0
ESSONNE	300	13	0,8	92,2	4,3
VERSAILLES	638	12	0,7	92,9	1,9
GRASSE	532	10	0,6	93,4	1,9

Source : Ministère de la justice, D.A.C.S, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat - situation au 1er janvier 2011-"

Les avocats étrangers représentent 3,2% de l'ensemble des avocats inscrits à un barreau français. Pour les barreaux dans lesquels ils sont les plus nombreux, cette part varie de 5,7% à Paris à 1,4% à Lyon.

## 6.2 Nationalité des avocats étrangers exerçant dans des barreaux français

Parmi les 1 709 avocats étrangers recensés en 2011, 892, soit plus de la moitié sont originaires d'un pays de l'Union européenne (52,2%) pour la plus grande part d'Allemagne (12,5%) et du Royaume-Uni (10,8%).

Depuis dix ans, le nombre des avocats de l'Union européenne inscrits à un barreau français a augmenté passant de 475 à 892 (+87,8%). Outre une partie de l'augmentation due à l'entrée de douze nouveaux pays entre 2001 et 2011, cette hausse pourrait également s'expliquer, par la mise en œuvre de plusieurs directives européennes visant à faciliter l'exercice de la profession d'avocats dans un Etat membre de l'Union européenne autre que celui où la qualification professionnelle a été acquise.

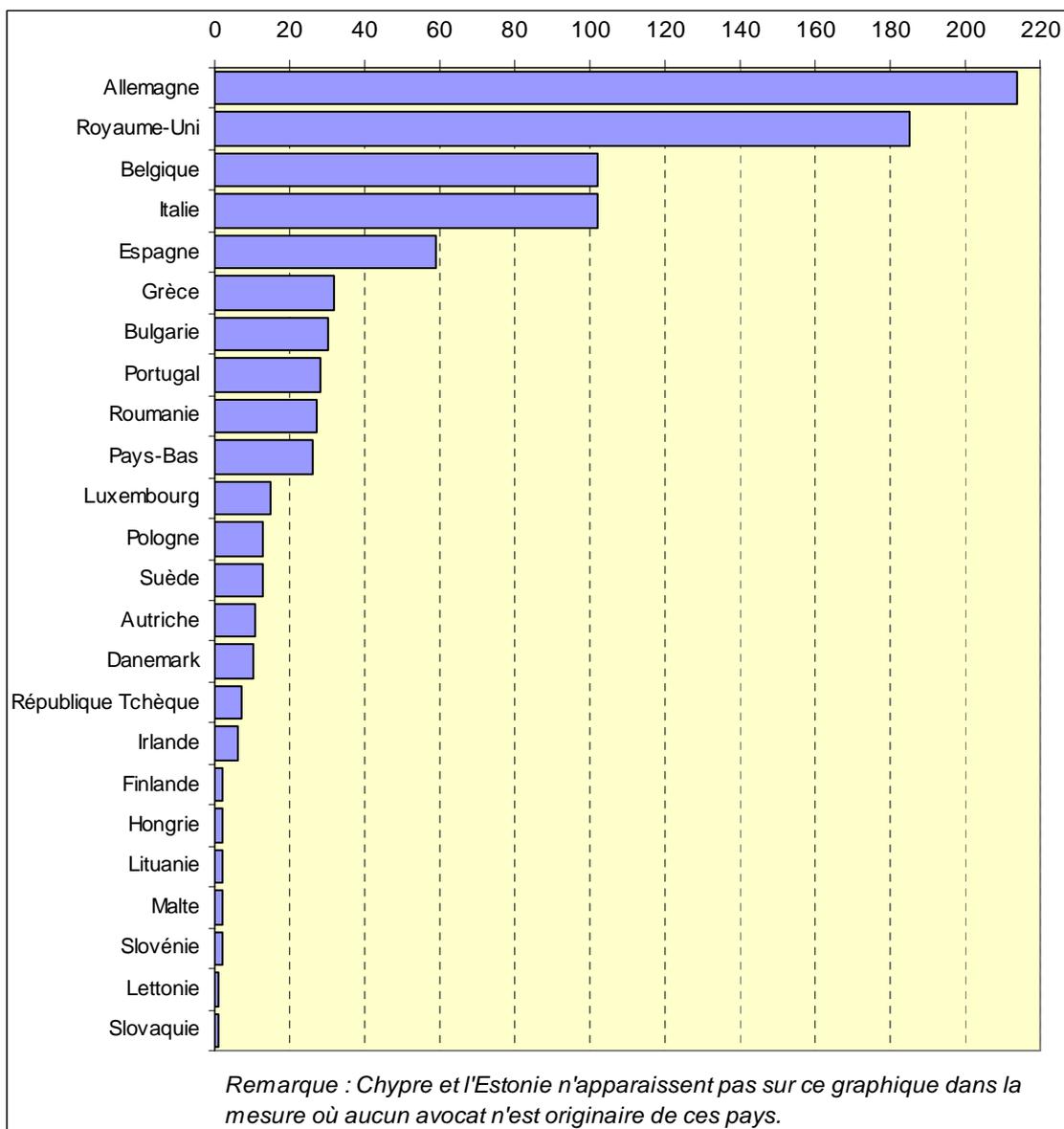
Hors Union européenne, les avocats sont principalement originaires d'un pays d'Afrique (27,2%) et d'Amérique du Nord (10%). Ils ont augmenté pour leur part de 46,2% en 10 ans- **Tableau 22 et Figures 10a et 10b** -.

**Tableau 22**  
**Répartition des avocats étrangers selon les nationalités**  
**les plus représentées au 1<sup>er</sup> janvier 2011**

Nationalité	Nombre d'avocats étrangers	%
<b>TOTAL</b>	<b>1 709</b>	<b>100,0</b>
<b>TOTAL Union Européenne</b>	<b>892</b>	<b>52,2</b>
<i>dont :</i>		
Allemagne	214	12,5
Royaume-Uni	185	10,8
Belgique	102	6,0
Italie	102	6,0
Espagne	59	3,5
Grèce	32	1,9
Bulgarie	30	1,8
Portugal	28	1,6
Roumanie	27	1,6
Pays-Bas	26	1,5
Luxembourg	15	0,9
Pologne	13	0,8
Suède	13	0,8
Autriche	11	0,6
Danemark	10	0,6
<b>TOTAL hors Union Européenne</b>	<b>817</b>	<b>47,8</b>
<i>dont :</i>		
Pays d'Afrique hors Maghreb	252	14,7
Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie)	213	12,5
Etats-Unis	140	8,2
Pays du Proche et Moyen-Orient	51	3,0
Pays d'Amérique centrale et du Sud	34	2,0
Pays d'Europe centrale et orientale	32	1,9
Canada	30	1,8
Chine	18	1,1
Japon	10	0,6

Source : Ministère de la justice, D.A.C.S, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat - situation au 1er janvier 2011-"

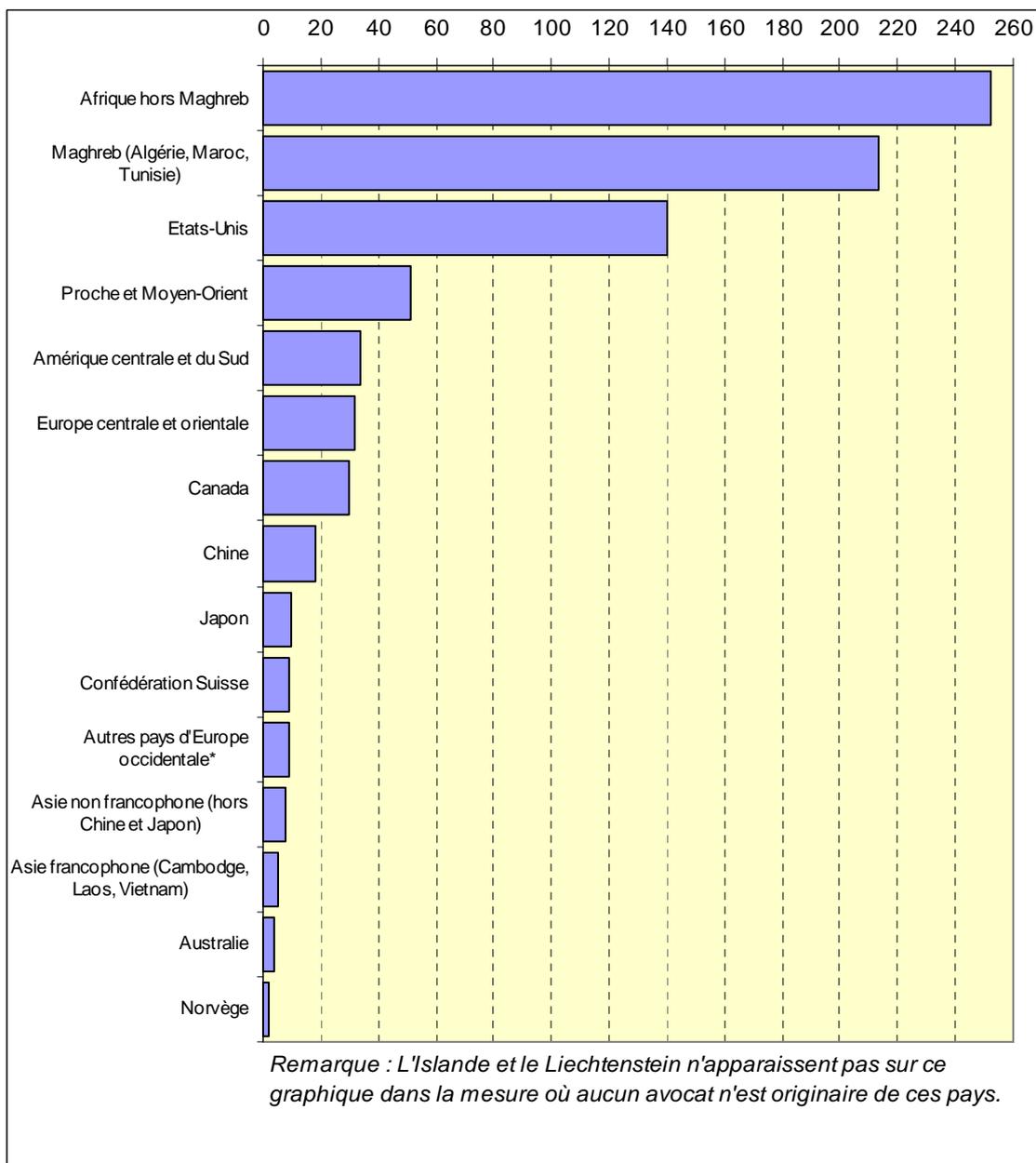
**Figure 10a**  
**Nombre d'avocats étrangers selon la nationalité en 2011**  
**- Union Européenne -**



**Les statistiques plus détaillées sont présentées en annexe 1 (tableau A9a)**

Source : Ministère de la justice, D.A.C.S, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat - situation au 1er janvier 2011-"

**Figure 10b**  
**Nombre d'avocats étrangers selon la nationalité en 2011**  
**- Hors Union Européenne -**



**Les statistiques plus détaillées sont présentées en annexe 1 (tableau A9a)**

Source : Ministère de la justice, D.A.C.S, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat - situation au 1er janvier 2011-"

### 6.3 Exercice de la profession d'avocat par les ressortissants des Etats membres de l'Union européenne selon qu'ils exercent sous le titre français d'avocat ou leur titre d'origine

Sur les 892 avocats étrangers issus d'un pays de l'Union européenne, les trois quarts exercent sous le titre français d'avocat (74,7%)<sup>7</sup>. Pour les deux nationalités les plus représentées, cette proportion atteint 86,3% pour les avocats d'origine allemande et 52,1% pour ceux originaires du Royaume-Uni. Près de la moitié de ces derniers exercent donc la profession sous leur titre d'origine.

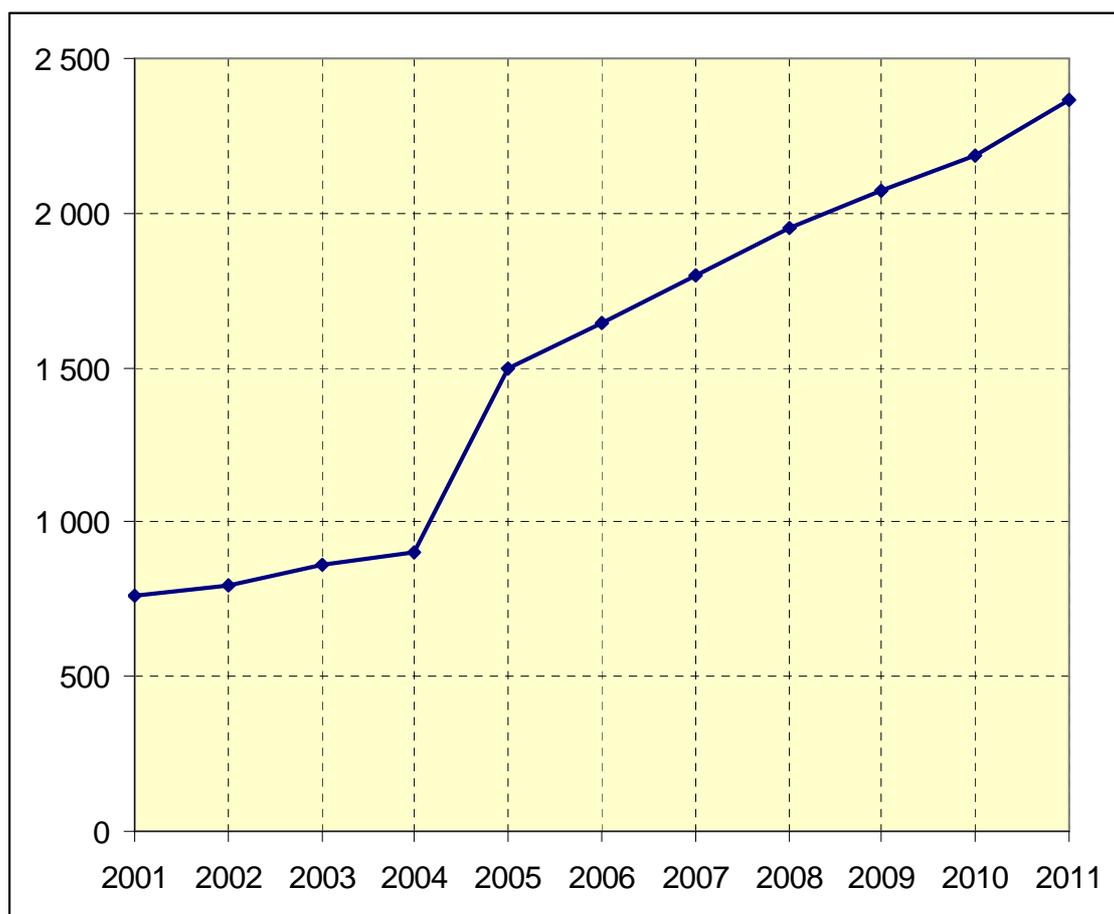
Par ailleurs, sept des neuf avocats d'origine Suisse exercent sous le titre français d'avocat (voir annexe 1, tableau A9b).

## 7. LES AVOCATS INSCRITS A UN BARREAU ETRANGER

Au 1<sup>er</sup> janvier 2011, 2 368 avocats sont inscrits à la fois à un barreau français et à un barreau étranger, soit 4,4% des avocats.

Entre 2001 et 2011 leur nombre a progressé de 211%, mais la plus forte augmentation a été observée entre les années 2004 et 2005 – **Figure 11** -.

**Figure 11**  
**Evolution du nombre d'avocats inscrits à un barreau étranger entre 2001 à 2011**



Source : Ministère de la justice, D.A.C.S, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat - situation au 1er janvier 2011-"

<sup>7</sup> Il s'agit des avocats ayant passé l'examen de l'article 99 du décret du 27/11/1991 ou ayant bénéficié de l'assimilation de l'article 89 de la loi du 31/12/1971 (Réforme de la loi du 11/02/2004).

La quasi-totalité (95%) concerne des avocats inscrits au barreau de Paris (2 241), les 5% restant se répartissant entre trente cinq autres barreaux, notamment ceux de Lyon (27) et Marseille (22) (*voir annexe 1, tableau A10b*).

Sur les 1 322 avocats inscrits également dans un barreau d'un pays de l'Union européenne, près de la moitié le sont au Royaume-Uni (49%) et un quart se partagent entre l'Allemagne (14,1%) et la Belgique (11%).

Hors Union européenne, les deux-tiers sont inscrits dans un barreau des Etats-Unis (698) – **Tableau 23** -(*voir annexe 1, tableau A10a*).

**Tableau 23**  
**Répartition des avocats également inscrits à un barreau étranger selon les pays les plus représentés au 1<sup>er</sup> janvier 2011**

Pays	Nombre	%	% (pour 100 UE et pour 100 hors UE)
<b>TOTAL</b>	<b>2 368</b>	<b>100,0</b>	
<b>TOTAL Union Européenne</b>	<b>1 322</b>	<b>55,8</b>	<b>100,0</b>
<i>dont :</i>			
Royaume-Uni	648	27,4	49,0
Allemagne	187	7,9	14,1
Belgique	146	6,2	11,0
Espagne	117	4,9	8,9
Italie	70	3,0	5,3
Grèce	37	1,6	2,8
Luxembourg	30	1,3	2,3
<b>TOTAL hors Union Européenne</b>	<b>1 046</b>	<b>44,2</b>	<b>100,0</b>
<i>dont :</i>			
Etats-Unis	698	29,5	66,7
Pays du Proche et Moyen-Orient	69	2,9	6,6
Canada	61	2,6	5,8
Maghreb ( <i>Algérie, Maroc, Tunisie</i> )	59	2,5	5,6
Pays d'Amérique centrale et du Sud	59	2,5	5,6
Pays d'Afrique hors Maghreb	40	1,7	3,8

Source : Ministère de la justice, D.A.C.S, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat - situation au 1er janvier 2011-"

## 8. LES BUREAUX SECONDAIRES

Le nombre de bureaux secondaires ouverts dans le ressort des barreaux par des avocats non inscrits à ces barreaux a augmenté de 45% entre 2001 et 2011, passant de 654 à 949.

En 2011, la moitié d'entre eux sont situés dans dix-huit barreaux, dont 15,7% dans le ressort du barreau de Paris. Quinze barreaux ne comptent aucun bureau secondaire - **Tableau 24** -.

**Tableau 24**  
**Répartition des bureaux secondaires (%)**  
***La moitié des bureaux secondaires sont répartis sur dix huit barreaux***

Barreau	Nombre de bureaux secondaires	%	Cumul
<b>TOTAL</b>	<b>949</b>	<b>100,0</b>	
<i>dont :</i>			
PARIS	149	15,7	15,7
BORDEAUX	38	4,0	19,7
VERSAILLES	24	2,5	22,3
MARSEILLE	23	2,4	24,7
NANTES	22	2,3	27,0
BAYONNE	21	2,2	29,2
MONTPELLIER	20	2,1	31,3
LILLE	19	2,0	33,3
GRASSE	18	1,9	35,2
LIBOURNE	18	1,9	37,1
VAL D'OISE	18	1,9	39,0
AVIGNON	17	1,8	40,8
ESSONNE	17	1,8	42,6
NICE	16	1,7	44,3
AIX-EN-PROVENCE	15	1,6	45,9
NIMES	14	1,5	47,4
TOULOUSE	14	1,5	48,8
GRENOBLE	13	1,4	50,2

*Les statistiques relatives à chaque barreau sont présentées en annexe 1 (tableau A11).*

Source : Ministère de la justice, D.A.C.S, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat - situation au 1er janvier 2011-"

\*\*\*



## **ANNEXE 1**

### ***TABLEAUX STATISTIQUES ET CARTES***

## LISTE DES TABLEAUX ET CARTES

N°	TABLEAUX	Page
<b>A1</b>	Nombre d'avocats par barreau et ressort de cour d'appel au 1 <sup>er</sup> janvier 2011.....	45
<b>A2a</b>	Nombre d'avocats pour 100 000 habitants par barreau et ressort de cour d'appel au 1 <sup>er</sup> janvier 2011.....	51
<b>A2b</b>	Nombre d'avocats pour 100 000 habitants par département au 1 <sup>er</sup> janvier 2011	56
<b>A3</b>	Répartition des avocats selon le sexe par barreau et ressort de cour d'appel au 1er janvier 2011– - <i>Proportion de femmes inscrites au barreau (%)</i> .....	58
<b>A4</b>	Evolution du nombre d'avocats par barreau et ressort de cour d'appel de 2001 à 2011 - <i>Taux d'accroissement 2001-2011 (%)</i> -.....	63
<b>A5</b>	Répartition des avocats honoraires selon le sexe par barreau et ressort de cour d'appel au 1er janvier 2011 - <i>Proportion de femmes (%)</i> .....	68
<b>A6</b>	Répartition des avocats selon le mode d'exercice, par barreau et ressort de cour d'appel au 1er janvier 2011.....	73
<b>A7a</b>	Nombre de groupements d'exercice par barreau et ressort de cour d'appel au 1er janvier 2011.....	79
<b>A7b</b>	Nombre de sociétés de participations financières de profession libérale par barreau au 1er janvier 2011.....	84
<b>A8</b>	Nombre de mentions de spécialisation par barreau et ressort de cour d'appel au 1er janvier 2011.....	85
<b>A9a</b>	Répartition des avocats étrangers selon leur nationalité de 2001 à 2011 (Taux d'accroissement 2001-2011 (%)).....	90
<b>A9b</b>	Répartition des avocats de l'Union Européenne, de la Confédération Suisse, de l'Islande, du Liechtenstein et de la Norvège selon le titre sous lequel ils exercent au 1er janvier 2011 et leur nationalité - <i>% d'avocats exerçant sous le titre français d'avocat</i> -.....	91
<b>A9c</b>	Répartition des avocats de l'Union Européenne, de la Confédération Suisse, de l'Islande, du Liechtenstein et de la Norvège selon le titre sous lequel ils exercent au 1er janvier 2011 par barreau.....	92

<b>A9d</b>	Evolution du nombre d'avocats étrangers par ressort de cour d'appel entre 2001 et 2011.....	93
<b>A10a</b>	Répartition des avocats également inscrits à un barreau étranger au 1er janvier 2011.....	94
<b>A10b</b>	Evolution du nombre d'avocats également inscrits à un barreau étranger de 2001 à 2011.....	95
<b>A11</b>	Evolution du nombre de bureaux secondaires ouverts dans le ressort des barreaux par des avocats non inscrits à ces barreaux de 2001 à 2011.....	97